



PROE

Programme régional océanien de l'environnement

**Rapport de la douzième
Conférence du PROE
Représentants officiels**

**Apia, Samoa
10-14 septembre 2001**

Programme régional océanien de l'environnement – Catalogue à la source

Conférence du PROE – Représentants officiels (12ème : 2000 ; Apia, Samoa)
Rapport de la douzième Conférence du PROE, Apia, Samoa, 10-14 septembre 2001. –
Apia, Samoa : PROE, 2001.

57 p. ; 29 cm.

ISBN : 982-04-0228-X

1. Politique de l'environnement – Océanie – Congrès
 2. Conservation des ressources naturelles - Océanie – Congrès
 3. Protection de l'environnement - Océanie – Congrès
- (I) Programme régional océanien de l'environnement
(II) Titre

363.7099

Préparé pour la publication en décembre 2001 par le
Programme régional océanien de l'environnement (PROE)
PO Box 240
Apia, Samoa
Téléphone : (685) 21929 Télécopie : (685) 20231
Courriel : sprep@sprep.org.ws
Adresse internet : www.sprep.org.ws

Préparé pour la publication et mis en page par le service des publications du PROE

Imprimé par Quality Print Ltd.
Suva, Fidji

Traduction et mise en page de la version française
Language Professionals Limited
PO Box 3461
Auckland, Nouvelle-Zélande

©Copyright Programme régional océanien de l'environnement, 2001

Le Programme régional océanien de l'environnement autorise la reproduction
intégrale ou partielle du présent ouvrage, par quelque procédé que ce soit, moyennant
mention de la source.

Original en langue anglaise

**Rapport de la douzième
Conférence du PROE
Représentants officiels**

*Apia, Samoa
10-14 septembre 2001*

Table des matières

Rapport de la douzième Conférence du PROE

Point 1 de l'ordre du jour :	Ouverture officielle	1
Point 2 :	Nomination du président et du vice-président	2
Point 3 :	Approbation de l'ordre du jour et des procédures de travail	2
Point 4 :	Questions issues de la onzième Conférence du PROE	3
Point 5 :	Présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 2000 et exposé du directeur sur les progrès réalisés depuis la onzième Conférence du PROE	3
Point 6 :	Révision des performances	4
	Point 6.1 rapport technique sur la mise en œuvre du Plan d'action	4
	Point 6.2 rapports financiers	6
Point 7 :	Plan directeur et organigramme	8
Point 8 :	Programme de travail et budget	10
Point 9 :	Questions d'ordre institutionnel	17
Point 10 :	Politique et coordination régionales	18
Point 11 :	Points proposés par les Membres	19
Point 12 :	Déclarations des observateurs	20
Point 13 :	Questions diverses	20
Point 14 :	Date et lieu de la treizième Conférence du PROE	20
Point 15 :	Date et lieu de la Conférence ministérielle	20
Point 16 :	Adoption du rapport	21
Point 17 :	Clôture	21
 Annexes		
Annexe I :	Liste des participants	22
Annexe II :	Allocution d'ouverture de Tagaloa Tuala Sale Tagaloa, ministre des Affaires foncières et de l'Environnement du Samoa	32
Annexe III :	Allocution de Tamari'i Tutangata, Directeur du PROE	34
Annexe IV :	Ordre du jour	36
Annexe V :	Lettre de condoléances adressée au gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique	38
Annexe VI :	Plan de travail 2001 - Principales réalisations et contraintes	40
Annexe VII :	Structure de rémunération et de classification	42
Annexe VIII :	Groupe de travail du CORP sur la révision de la rémunération : décisions de la 12 CP	43
Annexe IX :	Déclarations des observateurs	50

Douzième conférence du PROE Réunion des représentants officiels

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture officielle

1. La douzième Conférence du PROE se tient à Apia (Samoa), du 10 au 14 septembre 2001. Y assistent les représentants des pays et territoires membres du PROE suivants : Samoa américaines, Australie, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, France, Polynésie française, Guam, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Zélande, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, États-Unis d'Amérique et Wallis et Futuna. Sont également représentés les membres suivants du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) : le Secrétariat général du Forum, la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et l'Université du Pacifique sud (USP). Diverses organisations régionales, internationales et non gouvernementales sont en outre représentées par le biais de leurs observateurs : la Banque asiatique de développement (BASD), *Australian Marine Science and Technology Limited* (AMSAT), *Australian Volunteers International* (AVI), le Danemark (conseiller spécial auprès du Sommet mondial sur le développement durable), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Greenpeace Pacific*, l'*Australian National University* (ANU), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Apia, le Secrétariat des Nations Unies pour les questions économiques et sociales, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau sous-régional de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour le Pacifique sud-ouest. La liste des participants est jointe au présent rapport dont elle constitue l'Annexe I.
2. La présidence de la onzième Conférence du PROE ayant été assurée par Guam, son représentant, M. Michael Gawel, ouvre la séance et remercie le Secrétariat et les membres du PROE de leur participation aux travaux de la onzième Conférence de l'année précédente. Rappelant les bons résultats enregistrés alors, il signale que plusieurs questions abordées à Guam l'an dernier seront examinées à nouveau cette année, et il invite les délégués à s'employer, au cours de leurs travaux, à y trouver des solutions appropriées.
3. Le révérend Otele Perelini récite ensuite la prière.
4. M. Tagaloa Tuala Sale Tagaloa, ministre des Terres, du Cadastre et de l'Environnement du Samoa, qui ouvre officiellement la Conférence, souhaite la bienvenue aux délégués et rappelle que la présente conférence est la première à se tenir à Apia depuis l'inauguration du nouveau siège du PROE. Il souligne que cette inauguration revêt un sens particulier puisqu'elle traduit l'engagement de la région en faveur de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable de ses ressources limitées.
5. Le ministre présente un tour d'horizon des progrès réalisés dans la région depuis la conférence de Rio sur l'environnement et le développement, tenue en 1992, et décrit les préparatifs en cours pour l'organisation du Sommet mondial du développement durable. Le moment est selon lui venu pour la région du Pacifique de dresser le bilan de son action au cours de la dernière décennie, de réfléchir à ses défaillances et de définir ses priorités pour la période à venir.
6. Le ministre indique que nombre des problèmes recensés il y a dix ans perdurent et invite les délégués à s'interroger sur la qualité des efforts qu'ils ont déployés pour trouver des solutions adaptées. Il fait en outre valoir que les pays devront dorénavant faire face aux problèmes liés à la croissance démographique et au chômage, dans le contexte d'une économie mondiale de plus en plus concurrentielle.
7. En conclusion, le ministre indique qu'au cours des prochains jours, les délégués seront appelés à se pencher sur des problèmes environnementaux complexes, à évaluer la performance du Secrétariat au cours de l'année qui s'achève et à étudier le budget et la réforme de l'Organisation. Il rappelle aux délégués que ces questions auront un impact direct sur le recrutement, la performance et le maintien des effectifs du Secrétariat, ainsi que sur la mise en œuvre du nouveau Plan d'action. Il souhaite le plein succès à la Conférence dans ses délibérations. Le discours du ministre est joint au présent rapport dont il constitue l'Annexe II.
8. Le représentant des Îles Cook, M. Tepure Tapaitau, exprime les remerciements de la Conférence au ministre des Terres, du Cadastre et de l'Environnement

dont les propos guideront les délibérations de la douzième Conférence. Il remercie en outre le directeur et le personnel du PROE pour le Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud dont le succès a largement contribué selon lui à la protection de l'environnement régional.

9. M. Tamari'i P. Tutangata, directeur du PROE, souhaite la bienvenue aux délégués à la douzième Conférence et remercie le révérend Perelini de ses paroles de sagesse. Il félicite M. Tagaloa Tuala Sale Tagaloa, de sa déclaration des plus inspirantes et remercie le gouvernement du Samoa pour l'aide et le soutien permanents accordés au PROE lors de l'organisation de cette douzième conférence. Enfin, il félicite le président sortant, M. Michael Gawel, représentant de Guam, du rôle qu'il a assumé lors de la onzième Conférence et au cours de l'année écoulée et l'en remercie.

10. Le directeur attire particulièrement l'attention des participants sur le Plan d'action 2001-2004 et sur le projet de Programme de travail et de budget pour 2002-2004, qui est directement associé à la mise en œuvre du Plan d'action. Il évoque par ailleurs le Plan directeur et le projet de structure organisationnelle, invitant instamment les Membres à s'inspirer de la vision collective de la configuration qu'ils souhaitent donner au Secrétariat dans les années à venir.

11. Il précise que le Secrétariat sera heureux de recevoir des Membres des indications claires quant à la mise en œuvre du Plan d'action et déclare que l'un des aspects les plus importants de l'ordre du jour de cette douzième Conférence sera de veiller à ce que le programme de travail proposé s'inscrive dans le droit fil des vœux des pays Membres.

12. Le directeur constate qu'un nombre croissant d'organisations se sont associées au PROE, lequel est engagé dans la compétition mondiale pour l'attribution de ressources à ses Membres. Il s'ensuit que les partenaires du PROE devront être assurés de l'engagement effectif des pays Membres en faveur des travaux conduits par cette organisation.

13. Il prend acte de la décision du gouvernement des Tonga qui a créé un département à part entière de l'environnement au cours de l'année écoulée, de la constitution d'un bureau de coordination de l'environnement relevant du président à Palau, et de la création d'une unité consultative sur les questions environnementales internationales au sein du service de l'environnement des Îles Cook. Il évoque par ailleurs la décision du gouvernement de Palau qui n'accordera pas de licence commerciale de prospection pétrolière sur son territoire national.

14. Pour conclure, le directeur rappelle qu'il faudra redoubler d'efforts, tant à l'échelon régional qu'international, pour enrayer l'actuelle tendance à la dégradation de notre environnement commun. Le discours du directeur est joint au présent rapport dont il constitue l'Annexe III.

Point 2

Nomination du président et du vice-président

15. En application du règlement intérieur de la Conférence du PROE, lorsque le Secrétariat est l'hôte de la conférence, la présidence est assurée par les Membres à tour de rôle, par ordre alphabétique. La présidence de la Conférence du PROE sera donc assurée par les États Fédérés de Micronésie. Le règlement dispose en outre que les Membres assurent la vice-présidence à tour de rôle, par ordre alphabétique, que le Secrétariat soit ou non l'hôte de la conférence. C'est donc à Guam qu'il revient d'assurer la vice-présidence. Le président sortant remercie les Membres du soutien qu'ils lui ont apporté au cours de l'année écoulée et formule des vœux de succès pour cette conférence. M. Patrick Mackenzie, représentant des États Fédérés de Micronésie, assume la présidence et propose une motion d'adoption du projet d'ordre du jour par la Conférence.

Point 3

Approbation de l'ordre du jour et des procédures de travail

16. L'ordre du jour amendé est adopté ; il est joint au présent rapport dont il constitue l'Annexe IV. L'horaire de travail proposé par le Secrétariat est approuvé. Un sous-comité de rédaction est constitué pour faciliter la rédaction du projet de rapport. Il se compose au principal des représentants de l'Australie, des Îles Cook, de la France, de Guam, de la Nouvelle-Zélande, du Samoa et des États-Unis d'Amérique et demeure ouvert, les représentants de Polynésie française et de Wallis et Futuna participant à ses travaux à plusieurs reprises.

17. Appuyant la suggestion du directeur, la Conférence décide d'envoyer un message de condoléances aux États-Unis d'Amérique suite aux dramatiques événements survenus dans la matinée. Le Secrétariat se chargera de la rédaction de ce message qui sera signé par le président de la douzième Conférence. Le texte de ce message est joint au présent rapport dont il constitue l'Annexe V.

Point 4

Questions issues de la onzième Conférence du PROE

18. Le Secrétariat présente un rapport sur la suite donnée aux questions issues de la onzième Conférence qui sont résumées dans son document de travail et dans les points suivants de l'ordre du jour. La Conférence prend acte des mesures prises et convient d'examiner certaines de ces questions dans le cadre des points correspondants de l'ordre du jour.

19. Évoquant la Convention de Waigani et ses liens avec la Convention de Bâle, la représentante de la Nouvelle-Zélande demande des informations complémentaires sur les activités entreprises à ce jour. Le Secrétariat indique qu'un protocole d'accord a été signé avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et ajoute que cette question sera plus amplement discutée au titre du point 8.3.5.1 de l'ordre du jour.

20. Le directeur attire l'attention des participants sur la suggestion de faire plus largement appel aux experts locaux. Pour faciliter ce processus, il demande aux correspondants du PROE de fournir au Secrétariat des renseignements sur leurs experts nationaux.

Point 5

Présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 2000 et exposé du directeur sur les progrès réalisés depuis la onzième Conférence du PROE

21. Le directeur présente le rapport annuel du PROE qui couvre la période correspondant à l'exercice 2000. Outre les préoccupations que ne cessent de susciter la réduction constante de la diversité biologique, l'utilisation déséquilibrée des ressources, la dégradation des habitats, la gestion déficiente des déchets, tant au plan national que régional, et les défis posés par les changements et la variabilité climatiques, le directeur signale à l'intention des représentants que l'année 2000 s'est caractérisée par :

- l'adoption d'un nouveau Plan d'action pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique pour la période 2001 – 2004 ;
- l'adoption du premier Cadre régional océanien pour les changements climatiques, la variabilité climatique et l'élévation du niveau de la mer ;
- l'approbation d'un programme régional de conservation de l'avifaune ;

- l'achèvement d'une analyse régionale des services nationaux de climatologie/météorologie au profit des pays insulaires membres, en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le service météorologique australien ; et
- une évaluation des besoins de formation réalisée auprès de huit pays membres.

22. Le directeur signale en outre que :

- le Secrétariat du PROE est désormais installé dans ses nouveaux locaux de Vailima, sur les hauteurs d'Apia ;
- les effectifs sont passés de 63 à 71 employés en cours d'année, attestant l'augmentation des activités entreprises au titre des programmes ;
- en 2000, les dépenses de l'organisation – dépenses d'équipement incluses – se sont chiffrées au total à 7,68 millions USD ; et
- le PCBPS doit prendre fin prochainement, mais que le projet de programme de travail et de budget pour 2002 prévoit le maintien d'un soutien à certaines des activités lancées au titre de ce programme.

23. Le directeur prend acte de l'appui solide que les partenaires traditionnels continuent à apporter à la promotion d'initiatives régionales et nationales propices au développement durable, mais fait valoir qu'il faudra intensifier les interventions pour trouver remède aux menaces permanentes qui planent sur la santé de l'environnement. Il juge préoccupante la pénurie d'informations – et notamment de bases de données fiables – qui fait obstacle à une évaluation précise de l'état de l'environnement régional. Il note que les autres organisations régionales, telles que l'USP et la SOPAC, se sont d'ores et déjà attelées à cette question mais que tout comme le PROE, elles ne disposent que de ressources limitées pour assumer une charge de travail en augmentation permanente.

24. Il se félicite de la participation de plus en plus dynamique des organisations non gouvernementales nationales et internationales aux projets lancés en faveur du développement durable, soulignant qu'une collaboration efficace des pouvoirs publics et de la société civile offre d'excellentes possibilités de renforcement des moyens nationaux de lutte contre certains des grands problèmes qui menacent l'environnement océanien tout entier. Il ajoute qu'il existe maintes possibilités pour développer la collaboration du PROE et des ONG nationales et internationales. Il invite instamment les Membres à proposer des solutions permettant de mieux intégrer les travaux du PROE aux activités entreprises à l'échelon national, et tout particulièrement à celles des autres organisations du CORP et des ONG. Il serait indispensable

par ailleurs que les Membres appuient l'évaluation des retombées des activités du Secrétariat au plan national. Le Secrétariat estime en effet que des progrès significatifs ont été enregistrés du point de vue de l'exécution du programme de travail en 2000 ; la pleine participation des Membres est toutefois essentielle pour veiller à ce que le Plan d'action et le Plan directeur reflètent fidèlement leurs besoins.

25. Le directeur déclare qu'un soutien non négligeable pourrait être obtenu auprès de divers bailleurs pour les activités du PROE et mentionne en particulier les États-Unis et le Japon. Sur les conseils de M. Faleomavaega Eni Hunkin, membre du Congrès pour les Samoa américaines, conseils ultérieurement confirmés par le Département d'État américain, le directeur fait savoir aux participants que le PROE pourrait obtenir des États-Unis un soutien bien plus important si ses intérêts pouvaient y être défendus par un lobbyiste acquis à sa cause.

26. Pour conclure, le directeur s'excuse auprès des pays Membres qu'il n'a pu visiter au cours de l'année écoulée comme il avait l'intention de le faire. Il signale que des cadres professionnels se sont rendus à Tokelau et qu'une visite à Wallis et Futuna est programmée pour les mois à venir.

27. Le représentant des Samoa américaines félicite le Secrétariat de cette année productive. Il est sensible au tact affiché par le PROE à l'égard des relations entre les territoires américains du Pacifique et les États-Unis et fait valoir que certaines initiatives américaines, telles que le groupe d'intervention en faveur des récifs coralliens, se prêtent fort bien à la participation de tous les autres Membres du PROE et peuvent être utiles à tous.

28. Les représentants de Kiribati et de Tuvalu félicitent le directeur de son rapport. Répondant à la demande de conseils formulée par ce dernier en vue de l'amélioration des services du Secrétariat aux Membres, le représentant de Tuvalu prie les cadres professionnels d'effectuer davantage de missions dans son pays. Il fait valoir que les petits pays insulaires ont des besoins spécifiques qui sont partiellement couverts par les programmes nationaux et ne sont pas toujours pleinement appréciés par le Secrétariat. Tout en convenant que les activités régionales et internationales ont eu des retombées positives sur les pays Membres, il estime qu'il convient d'intervenir plus largement à l'échelon national.

29. La Conférence prend acte de l'exposé présenté par le directeur sur les activités entreprises par le Secrétariat au cours de l'année 2000. Tout en reconnaissant que le programme de travail continuera vraisemblablement à

mettre les capacités du Secrétariat à rude épreuve, elle invite instamment le directeur à s'assurer que le Secrétariat porte aux questions jugées prioritaires par les pays insulaires membres l'attention nécessaire pour y trouver des réponses satisfaisantes. La Conférence approuve le rapport annuel du PROE pour l'exercice 2000.

Point 6

Révision des performances

Point 6.1 : rapport technique sur la mise en œuvre du Plan d'action

30. Le Secrétariat présente un diaporama *PowerPoint* des activités du Programme de travail mises en œuvre aux fins de la réalisation des objectifs du Plan de travail 2001 – 2004. Un résumé de cet exposé est joint au présent rapport dont il constitue l'Annexe VI.

31. Répondant à une question du représentant des Samoa américaines sur l'élimination des déchets, et plus particulièrement sur l'élaboration d'une proposition régionale visant à inciter les entreprises commerciales à organiser un système rentable, le Secrétariat explique que ce ne serait que l'une des nombreuses initiatives lancées dans la région et qu'on pourrait également envisager la mise en place d'un programme permanent de contrôle. Le Secrétariat dit être au courant de la proposition des Samoa américaines qu'il étudiera avant 2004.

32. Suite à une observation du représentant de Wallis et Futuna, le Secrétariat précise qu'il encouragera les Membres à prendre part à l'élaboration de programmes de sensibilisation.

33. Suite aux interventions des représentants des États fédérés de Micronésie, des Îles Salomon et de la SOPAC concernant les épaves de la seconde guerre mondiale et les fuites de mazout, le Secrétariat indique qu'un des chargés de programme du PROE travaille en collaboration avec les États Fédérés de Micronésie et les États-Unis d'Amérique à cette question qui sera abordée dans le cadre du programme régional du PROE. Le représentant des Îles Salomon suggère que toute action régionale relative à ce problème devrait intégrer les questions posées au niveau du droit par la présence des épaves de la deuxième guerre mondiale.

34. S'agissant de la mise en œuvre du projet de gestion des déchets, le représentant de Tuvalu s'inquiète des éventuels conflits de priorités entre les ministères responsables de l'exécution des divers programmes de gestion des déchets. Le Secrétariat réplique que la gestion des dé-

chets est une activité coûteuse et que le PROE ne possède pas les ressources suffisantes pour s'occuper seul de ce dossier. Les accords bilatéraux faciliteront l'exécution des programmes.

35. On prend note de la demande du représentant des Îles Salomon, qui souhaite obtenir un exemplaire de la Stratégie régionale de gestion des déchets préparée par la SOPAC, le PROE et d'autres intervenants.

36. Réagissant à un commentaire de la représentante des Tonga sur la nécessité d'intégrer les programmes du PROE avant d'en envisager la mise en œuvre à l'échelle nationale, le Secrétariat indique que ses programmes sont plus intégrés qu'auparavant et qu'il poursuit ses efforts dans cette direction.

37. Suite à une question du représentant du Samoa concernant le projet de l'Union européenne (UE) sur la sensibilisation au problème des déchets, le Secrétariat rappelle que le financement de ce programme a pris fin et qu'aucune solution de rechange n'est actuellement envisagée, même si on espère que certaines de ses activités se poursuivront dans le cadre du programme d'assainissement.

38. Répondant à une nouvelle intervention du représentant de Palau au sujet du poste de coordonnateur des études sur les changements climatiques et les activités relatives aux espèces marines envahissantes, le Secrétariat indique que ce poste est actuellement vacant, mais qu'on s'emploiera à le pourvoir au cours des prochains mois. Le problème des espèces envahissantes a été examiné dans le cadre du Programme mondial sur les eaux de ballast.

39. Suite aux questions des représentants des Îles Cook, de Fidji, de Kiribati, du Samoa et de Tuvalu concernant la phase 3 du programme PICCAP et l'aide financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Secrétariat signale qu'on travaille actuellement à l'élaboration de stratégies nationales de mise en œuvre. Il juge que la pérennité des projets est une question qui doit relever des Membres. Il ajoute que la question de la sensibilisation du grand public sera abordée au point 8.3.3.1 de l'ordre du jour.

40. En réponse aux questions des représentants de Kiribati, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Tuvalu concernant les conventions et les protocoles, le Secrétariat suggère à ces pays de prendre directement contact avec ses conseillers juridiques.

41. Le représentant de l'Australie propose d'inclure aux documents de travail les noms et les coordonnées des chargés de projet concernés et que la section relative aux

obstacles rencontrés fasse mention des questions en suspens et des difficultés extérieures. Il indique par ailleurs qu'il serait utile d'adresser aux Membres des rapports semestriels.

42. La Conférence prend acte de l'exposé du Secrétariat sur les GSR et le félicite de la mise en œuvre de ses programmes.

Point 6.1.1 : rapport de fin de programme du PCBPS

43. Le Secrétariat fait part à la Conférence de certaines des grandes réalisations du Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS) depuis sa mise en œuvre, en avril 1993. Ce programme ambitieux a connu un franc succès pendant ses huit années d'activité. Le Secrétariat rappelle que les ONG et les gouvernements doivent venir en aide aux gestionnaires des zones communautaires de conservation qui ont été formés à toute une gamme de techniques utiles à leur fonction ; il rappelle que l'avenir des 17 zones de conservation mises en place dans le cadre du PCBPS dépend de ces personnes.

44. La représentante de la Nouvelle-Zélande félicite le PROE du succès du PCBPS et demande instamment au Secrétariat de conserver cette démarche communautaire dans ses projets futurs. La représentante des Îles Cook signale que le PCBPS avait apporté nombre d'enseignements. Elle prie le Secrétariat et les Membres d'en tenir compte dès la phase de conception des projets afin que les mêmes erreurs ne soient pas répétées dans les futurs programmes à vocation communautaire, tels que le programme des eaux internationales. La représentante des Tonga convient elle aussi qu'il faut tirer les leçons du PCBPS et souligne que les priorités des communautés diffèrent fréquemment de celles des bailleurs. Les Tonga appliquent les enseignements acquis dans le cadre de leur programme de zones communautaires et peuvent fournir aux bailleurs des indications utiles à cet égard. Le succès du projet est également confirmé par les représentants des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, de Fidji, de Kiribati, des Îles Marshall, de Niue, de Palau, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Tonga et de Tuvalu.

45. Les représentants du Samoa et de Niue expriment leurs inquiétudes quant à la pérennité des zones de conservation et le délégué de Tuvalu demande des éclaircissements sur la situation du fonds fiduciaire régional.

46. Le Secrétariat répond que des stratégies de transition ont été mises en œuvre au cours des deux dernières années pour assurer la bonne continuité des zones

de conservation et que les efforts entrepris pour financer le fonds fiduciaire ont porté leurs fruits. Ces efforts se poursuivront, le principe de fonds fiduciaire semblant bien convenir au soutien à court terme des zones de conservation en plein développement ; des consultants étudient actuellement des stratégies complémentaires en vue de la préparation d'un document sur les options.

47. La Conférence prend acte des réalisations du PCBPS et des leçons apprises pendant ses huit années d'existence. Elle adresse ses remerciements aux bailleurs – FEM, PNUD, AusAID et NZODA-PIE – dont l'assistance financière a permis la réalisation de ce programme extrêmement novateur. Elle remercie également le directeur du programme, M. Iosefatu Reti, et son personnel de la part qu'ils ont prise au succès du PCBPS.

Point 6.1.2 : prix de la meilleure zone de conservation décerné par le PCBPS pour 2000 et 2001

48. Le Secrétariat annonce que le prix de la meilleure zone de conservation pour l'an 2000 a été décerné par le PCBPS à la zone de conservation de Vatthe, à Vanuatu, et que celui de l'année 2001 a été attribué aux zones de conservation d'Utwa-walung, à Kosrae (États fédérés de Micronésie) et de Koroyanitu, à Fidji.

49. Le Secrétariat explique que la zone de Vatthe a été choisie parce qu'elle est parvenue à appuyer le financement de ses activités de conservation grâce à l'écotourisme. La zone de Koroyanitu s'est distinguée par sa gestion, efficacement prise en charge par la collectivité. La zone de conservation d'Utwa-walung a quant à elle admirablement bien réussi à trouver de nouvelles sources de financement.

50. La Conférence prend acte des réalisations des zones de conservation de Vatthe, d'Utwa-walung et de Koroyanitu, et félicite toutes les personnes qui ont contribué à leur succès.

Point 6.2 : rapports financiers

Point 6.2.1 : rapport sur les contributions des membres

51. Conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement financier, le Secrétariat rend compte à la Conférence du paiement des contributions par les Membres et, plus précisément, de celles encaissées en 2000. Il fournit par ailleurs un état des contributions reçues en 2001, et de celles encore impayées au 10 septembre 2001.

52. Le Secrétariat précise que le solde des contributions en souffrance au 31 décembre 2000 est inférieur à celui enregistré à la même date l'année précédente. Cette amélioration atteste selon lui l'engagement pris par certains Membres de s'acquitter de leurs contributions en retard. Il ajoute que si certains Membres ont refusé d'endosser l'augmentation de 35 % proposée lors de la onzième Conférence, ceux des Membres qui l'ont approuvée ont confirmé leur engagement en s'acquittant de leurs nouvelles contributions pour 2001.

53. Malgré l'engagement pris par certains Membres, le Secrétariat demeure vivement préoccupé par l'ampleur des arriérés au titre des contributions. Au 10 septembre 2001, seuls 13 Membres (sur un total de 26) avaient effectué un versement au regard de leurs contributions de cette année. Au 31 mai 2001, seuls l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique avaient réglé la totalité de leur dû. Depuis lors, les Îles Cook, la France, la Polynésie française et le Samoa ont également acquitté leurs contributions. Le représentant de Wallis et Futuna fait savoir que la contribution de son territoire a également été versée.

54. La Conférence prend acte du rapport et notamment des répercussions sur le budget de base du retard avec lequel certains Membres s'acquittent de leurs contributions.

Point 6.2.2 : flux de trésorerie et fonctions de base

55. Le Secrétariat présente son rapport sur les flux de trésorerie de la fonction primaire et de la fonction « gestion des projets » en 2000 et pour le premier semestre de 2001. Le Secrétariat précise que ce rapport ne couvre pas les flux de trésorerie relatifs à la fonction « mise en œuvre des projets » qui, étant financés par les bailleurs, n'interviennent jamais avant que les fonds n'aient été effectivement reçus. Ce rapport ne concerne donc que la fonction primaire et la fonction « gestion des projets ».

56. Le Secrétariat note que la situation de trésorerie de la fonction primaire du PROE s'est améliorée en 2000 suite à la réception précoce des contributions de certains pays métropolitains membres. Le solde négatif des flux de trésorerie de la fonction « gestion des projets » relevé en 2000 est principalement dû à un manque à gagner au titre des frais d'administration des projets et du recouvrement des dépenses pendant ces périodes.

57. Le Secrétariat ajoute que certains bailleurs de fonds se sont montrés réticents à assumer la totalité des frais d'administration de projets. Il s'est employé par ailleurs à majorer les frais d'administration. La Conférence prend acte du rapport.

Point 6.2.3 : comptes annuels vérifiés et audit des performances pour l'exercice 2000

58. Conformément aux dispositions du Règlement intérieur du PROE, le directeur présente le rapport sur les comptes annuels vérifiés et le rapport d'audit des performances pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 ainsi que ses remarques les concernant. L'audit des performances constitue selon lui un outil efficace pour axer l'action du personnel sur des résultats clairement identifiés et réalisables.

59. Suite aux réactions du représentant du Samoa par rapport à plusieurs observations du directeur, le Secrétariat fournit les précisions suivantes :

Définition des fonds de réserve

Le Secrétariat précise que les comptes des fonds de capital et de réserve sont des comptes d'actifs non monétaires et que la réserve de change sert à absorber les fluctuations des marchés monétaires.

Dépassement du budget pour la onzième Conférence

Le Secrétariat précise que la différence de coût entre la tenue de la Conférence au Samoa et dans le pays hôte est à la charge de ce dernier. Le dépassement de crédits mentionné au titre de la onzième Conférence n'est dû qu'à une mesure comptable provisoire, Guam ayant couvert les différences de coût ; il n'y a donc pas eu de dépassement budgétaire.

Soldes impayés au personnel

Le Secrétariat explique qu'il s'agit de fonds cumulés pendant la période d'emploi des agents concernés auprès du PROE et que les sommes inutilisées ont été réaffectées aux projets. Le Secrétariat confirme à la Conférence que tous les agents du PROE ont reçu les sommes qui leur restaient dues.

Compte médical de compensation

Le Secrétariat précise que le compte médical de compensation a été maintenu pour les cas où la couverture offerte par la police d'assurance actuelle ne permet pas un rapatriement médical d'urgence; c'est notamment le cas lorsque des problèmes de santé n'ont pas été identifiés lors du recrutement.

Fonds disponibles provenant de projets clos

Le Secrétariat explique que la gestion des fonds est régie par les normes comptables internationales et que les bailleurs ont été contactés au sujet des fonds inutilisés. Il informe la Conférence qu'une période de cinq à sept ans est généralement prévue avant que les fonds ne soient radiés par les bailleurs.

60. Le représentant du Samoa déclare qu'il soulèvera sans doute la question une nouvelle fois lors des débats sur le budget et sur l'harmonisation des conditions au sein du CORP.

61. Le représentant du Samoa se demande s'il y a lieu d'utiliser les fonds de l'organisation pour apparemment couvrir les membres du personnel au-delà de la police d'assurance en place. Il demande notamment des précisions quant aux problèmes de santé antérieurs. Le Secrétariat répond que toute personne entrant en fonction au PROE doit présenter un certificat de santé mais qu'il est arrivé qu'une maladie préexistante ne soit pas décelée lors de l'examen médical. La société d'assurance avait alors refusé de couvrir les frais médicaux lorsque la maladie s'était déclarée.

62. La représentante de la Nouvelle-Zélande juge le rapport d'audit des performances très utile, notamment les sections traitant des facteurs qui entravent la réalisation des indicateurs. Le représentant de l'Australie considère cet audit des performances comme un outil précieux dont les conclusions montrent qu'il faut disposer de mesures qualitatives et quantitatives réalistes. Il demande au Secrétariat comment seront traitées à l'avenir les similitudes entre les résultats de l'année écoulée et ceux de l'année précédente.

63. Le directeur du PROE fait savoir que le processus adopté est fondé sur une approche unique visant à suivre de près la performance interne de l'organisation. Cela ne fait que deux ans que ce processus est en place et il est amélioré en collaboration avec les consultants ; on a pu constater que le caractère très général des indicateurs constitue une faiblesse et on en a tenu compte lors de l'élaboration des indicateurs du programme de travail 2002 qui permettront une analyse plus claire des réalisations et des obstacles rencontrés. Le directeur précise qu'il s'est avéré difficile d'effectuer un audit sur douze mois et que des évaluations plus ciblées et plus régulières mériteraient d'être envisagées. Des audits à l'échelon national sont par ailleurs proposés pour l'avenir.

64. La Conférence approuve les états financiers ainsi

que le rapport des commissaires aux comptes, et prend acte du rapport d'audit des performances, pour l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Point 7

Plan directeur et organigramme

Point 7.1 : harmonisation des conditions au sein du CORP et évaluation des postes

[Un atelier tenu le 10 septembre a permis aux délégués de cerner les problèmes en préparation des débats de la 12 CP].

65. Le Secrétariat présente à la Conférence les résultats d'ensemble de la révision des salaires et des conditions d'emploi du personnel du PROE entreprise dans le but d'harmoniser les conditions de rémunération au sein des organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). Il rappelle que la Conférence a décidé de renvoyer à sa douzième session l'examen des recommandations du groupe de travail du CORP sur les traitements, et notamment des questions touchant à l'évaluation des postes.

66. Le Secrétariat est favorable au principe de l'harmonisation mais fait valoir qu'il ne peut être interprété au sens d'uniformité totale étant donné les différences entre les lieux d'implantation des diverses organisations régionales. À titre d'exemple, en matière d'assurance maladie, la démarche adoptée par le PROE est conditionnée par les services auxquels peut avoir accès une organisation basée au Samoa, lesquels diffèrent grandement de ceux dont peuvent bénéficier les autres organisations du CORP.

67. Le Secrétariat attire l'attention de la Conférence sur le fait que les conditions d'emploi existantes sont satisfaisantes. Il se déclare peu disposé à appliquer de nouvelles conditions qui risquent de nuire à sa capacité à recruter les meilleurs candidats possibles. Le Secrétariat recommande de conserver telles quelles les conditions d'emploi suivantes dont la modification est préconisée par le groupe de travail du CORP sur les conditions de rémunération :

- aide au logement ;
- congés dans les foyers ;
- indemnité d'éducation et extension de ce principe au personnel local ;
- prime de sujétion ; et
- classement des chargés de projets adjoints.

68. Le Secrétariat recommande par ailleurs que les nouvelles conditions entrent en vigueur en janvier 2002 plutôt qu'en janvier 2001 comme le préconise le groupe de travail.

69. Le représentant du Samoa attire l'attention de la Conférence sur le fait que l'étude d'harmonisation des conditions au sein du CORP représente quatre ans de travail et que les arguments présentés par le Secrétariat ont été pris en compte par le groupe de travail du CORP et par l'expert-conseil chargé de l'étude sur la rémunération.

70. La Conférence accepte une proposition du représentant de Tuvalu selon laquelle, nonobstant les discussions de l'atelier pré-conférence sur l'organigramme du PROE et sur l'harmonisation des conditions au sein du CORP, elle est tenue d'examiner ce point de l'ordre du jour dans son intégralité. Le représentant de Tuvalu s'interroge quant à l'impact que les conditions d'emploi proposées pourraient avoir sur la capacité de l'organisation à recruter des personnes compétentes. Il s'exprime en faveur du maintien des indemnités, notamment de la prime de sujétion, afin d'éviter toute incidence négative au niveau du recrutement du personnel.

71. Les représentants de la France, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna déclarent que les modalités de mise en œuvre des nouvelles conditions d'emploi ne peuvent être examinées tant que le Secrétariat n'a pas défini les coûts qui y sont associés.

72. La Conférence adopte la structure de classification des emplois et le barème de rémunération recommandés en insérant le poste de chargé de projet adjoint dans la structure des employés spécialisés, et, pour ce qui est du personnel de soutien, en supprimant les classes G et H recommandées du CORP, en scindant la classe F en trois sous-classes F1, F2 et F3 et en regroupant les classes B et C, d'une part, et D et E, d'autre part. La structure de classification des emplois et le barème de rémunération des employés spécialisés et du personnel de soutien sont joints au présent document dont ils constituent l'Annexe VII.

73. La Conférence déclare qu'il ne lui appartient pas de statuer sur les accords fiscaux entre le PROE et le gouvernement hôte et, à l'exception de cette question et des dispositions relatives aux congés de maladie du personnel de soutien, adopte toutes les recommandations du groupe de travail du CORP, en notant toutefois que des fonds suffisants devront être trouvés avant leur mise en

œuvre. Les recommandations amendées du groupe de travail du CORP sont jointes au présent document dont elles constituent l'Annexe VIII.

74. Le Secrétariat présente à la Conférence une évaluation comparative des incidences financières de la mise en œuvre des nouvelles conditions d'emploi harmonisées selon qu'elles entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2001 ou le 1^{er} janvier 2002. Après avoir délibéré, la Conférence décide que les nouvelles conditions d'emploi s'appliqueront aux contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2002.

Point 7.2 : organigramme

[Un atelier tenu le 10 septembre a permis aux délégués de cerner les problèmes en préparation des débats de la 12^e CP].

75. Le Secrétariat présente une version révisée de son organigramme. Il rappelle que la onzième Conférence a convenu de la nécessité de le doter d'une nouvelle structure pour appuyer les nouveaux Plan d'action et Plan directeur mais a décidé d'ajourner toute décision à ce sujet jusqu'à la douzième Conférence, pour laisser le temps au Secrétariat de rassembler des informations supplémentaires sur l'organigramme proposé et de fournir des indications précises sur les coûts de l'opération, afin de permettre aux Membres de prendre une décision éclairée.

76. Le Secrétariat présente le contexte ayant nécessité la révision de l'organigramme en mettant l'accent sur l'augmentation des effectifs et le développement de ses activités. Il décrit le processus adopté pour cette révision : appel au cabinet-conseil Mercer Cullen Egan Dell (MCED) ; consultations sous forme d'ateliers avec un groupe de représentants du Secrétariat ; entretiens avec certains membres du PROE possédant des bureaux à Apia ; et présentation des résultats préliminaires de l'étude de MCED aux Membres du PROE présents à l'atelier de mars sur la sécurité biologique.

77. Le Secrétariat présente un exposé succinct sur les principales caractéristiques des quatre options proposées ; il décrit les incidences financières de chaque option, en tenant compte des conditions harmonisées précédemment adoptées par la Conférence, et précise que son option préférée et le statu quo sont d'un coût semblable, inférieur aux deux autres.

78. Suite à une intervention du représentant de Wallis et Futuna, le Secrétariat précise que l'organigramme proposé favoriserait la coordination interne au sein de l'organisation et, par voie de conséquence, de la région. Il

ajoute que les postes de coordinateurs de projets seraient fort utiles à cet égard. Le Secrétariat prend acte de la requête de Wallis et Futuna concernant l'affectation d'une personne à l'amélioration de la communication avec ce territoire ; ce poste n'existe pas à l'heure actuelle et le Secrétariat sollicitera les conseils des Membres à ce sujet. Il ajoute qu'il collabore étroitement avec les autres organisations membres du CORP lorsque leurs activités se recoupent. A titre d'exemple, le poste de chargé de projet - énergies renouvelables a été créé pour 12 mois afin de répondre aux besoins concernant les changements climatiques. Une fois recruté, ce chargé de projet travaillera en liaison étroite avec le groupe de travail du CORP sur l'énergie.

79. Selon les représentants des Tonga et de Guam, il convient de préciser que les tâches de l'administrateur responsable de la prestation des services (SDM) sont de nature technique, plutôt qu'administrative. Ils soulignent que le poste de SDM est nécessaire pour assurer la coordination et une utilisation plus efficace des ressources humaines au sein de l'Organisation.

80. Bien qu'étant généralement en faveur de l'organigramme privilégié, le représentant du Samoa déclare que le rétablissement du poste de directeur adjoint, associé à la création de quatre postes de coordinateurs de programmes, permettrait au Secrétariat de se dispenser de celui de SDM. Il ajoute que celui-ci ajoute un niveau supplémentaire aux postes de dirigeants assumant des rôles de coordination et de supervision sans toutefois accorder une importance suffisante au personnel impliqué dans les activités des programmes. Selon lui, la Division des processus pourrait logiquement être intégrée à la Division des programmes et des services de soutien, ce qui permettrait de rendre la nouvelle structure du PROE plus légère, moins bureaucratique et beaucoup moins coûteuse.

81. Les représentants des Samoa américaines, de l'Australie, des Îles Cook, des États Fédérés de Micronésie, de Fidji, de Guam, de Kiribati, de la Nouvelle-Zélande, de Niue, de Palau, des Îles Salomon, des Tonga, de Tuvalu et des États-Unis d'Amérique se prononcent également en faveur de la structure préférée proposée par le Secrétariat. Toutefois, la représentante de Kiribati s'inquiète de ce que la création du poste de responsable de la prestation des services, qui ajoute un niveau supplémentaire dans la hiérarchie de la haute direction, puisse nuire aux communications entre les coordonnateurs et les Membres. Au cours du débat qui s'ensuit, les participants examinent les mérites relatifs du maintien des postes clé de coordonnateurs de programmes, du responsable de la prestation des services, du responsable du soutien opérationnel, et discutent des répercussions que ces options pour-

raient avoir sur la charge de travail du directeur et du directeur adjoint ainsi que sur l'efficacité administrative globale de l'Organisation.

82. Les représentants des Samoa américaines, des Îles Cook et de Guam souhaitent que l'on adopte la structure préférée du Secrétariat ; ils rappellent qu'on a déjà démontré le coût minime de cette option. Ils demandent au Secrétariat de s'assurer que cette structure lui permettra de satisfaire les critères de performance et d'assurer la bonne réalisation du programme de travail.

83. Avant de se prononcer, les représentants de Wallis et Futuna et de la Polynésie française souhaitent obtenir de plus amples informations sur l'incidence que pourrait avoir, sur les contributions des Membres, le choix de l'option préférée.

84. Le représentant des Îles Salomon réaffirme l'engagement de son pays envers les principes de la coopération régionale et donc du PROE et de ses fonctions, quelle qu'en soit la structure. Les événements récents n'ont pas permis aux Îles Salomon de faire face à certains de leurs engagements, notamment vis-à-vis du PROE.

85. Le représentant de l'Australie note que la structure privilégiée ne compte que peu de postes de la fonction primaire financés par le budget de base et demande que le Secrétariat amende l'organigramme de sorte à indiquer clairement quels postes relèvent de la fonction primaire, qu'ils soient ou non financés par le budget de base.

86. La Conférence, tenant compte de toutes les questions soulevées par les représentants, adopte la structure préférée soumise par le Secrétariat et en autorise la mise en place progressive, sous réserve de la disponibilité des financements.

Point 7.3 : plan directeur

87. Le Secrétariat présente le Plan directeur révisé pour la période 2001-2004 qui intègre l'organigramme privilégié pour le PROE. Il précise que le projet de Plan directeur, approuvé dans son principe par la onzième Conférence, a été révisé conformément aux demandes de cette dernière dans le but d'y définir des résultats et des indicateurs de performance. Il présente un tableau qui fait ressortir les liens et corrélations entre le Plan directeur et le Plan d'action 2001-2004, les secteurs et objectifs stratégiques, les retombées escomptées des réalisations quadriennales du Secrétariat, et les indicateurs de performance pour les quatre grands secteurs de réalisation.

88. Le Secrétariat propose à la Conférence d'envisager une extension de la durée du Plan jusqu'à 2005 afin qu'il s'intègre mieux au processus d'élaboration du Plan d'action ; il précise que l'on pourrait dès lors définir le prochain Plan directeur sur la base d'un Plan d'action approuvé.

89. La Conférence adopte le Plan directeur pour la période 2001-2005.

Point 8

Programme de travail et budget

Point 8.1 : projet de programme de travail et de budget pour 2002

Point 8.2 : programme de travail et budget prévisionnels pour 2003 et 2004

90. Le Secrétariat présente le programme de travail et de budget pour 2002 amendé de manière à rendre compte de l'incidence financière des décisions de la Conférence quant à la structure organisationnelle, l'harmonisation des conditions au sein du CORP – et notamment le classement des postes – et le retrait de Pitcairn qui quitte le PROE.

91. Le Secrétariat précise que le programme de travail et le budget en cours reflètent les priorités définies par les Membres au cours de l'année écoulée et souligne que l'exploitation et la maintenance des nouvelles installations donnent lieu à quelques frais supplémentaires. Il ajoute que le budget révisé pour 2002 sera déficitaire et prie instamment les Membres d'acquiescer leurs contributions afin d'aider à réduire ce déficit.

92. Les représentants du Samoa et des Îles Salomon se déclarent préoccupés en raison de certains éléments du budget – les fonds de réserve notamment – qui sont incompatibles avec le règlement financier du PROE.

93. Le représentant de l'Australie signale que les contributions des Membres au budget de base n'ont pas suffi à financer entièrement les fonctions primaires du Secrétariat et que ce dernier devrait peut-être songer à ajuster le programme de travail en conséquence.

94. Selon les représentants des Îles Cook, des Îles Marshall, de Niue, du Samoa et de Tuvalu, les Membres devraient fournir la preuve de leur engagement envers l'Organisation. Ils exhortent tous les Membres à payer leurs contributions. Le représentant du Samoa suggère au di-

recteur d'écrire aux pays qui accusent toujours des arriérés de paiements afin de permettre au PROE de financer ses activités prioritaires. La Conférence endosse cette proposition, notant que si tous les Membres s'étaient acquittés de leurs contributions, la situation à laquelle elle est confrontée ne se serait pas produite.

95. Le représentant des Fidji se dit préoccupé par la hausse annuelle des contributions. Cette tendance pèse selon lui sur la capacité de payer des Membres. Il suggère de réviser l'ordre de priorité des activités proposées ; son point de vue est appuyé par la représentante des Tonga.

96. Le représentant de l'Australie se déclare favorable à une augmentation des contributions de l'ordre de 10 % mais préoccupé par l'utilisation éventuelle des fonds de réserve, faisant remarquer qu'ils sont restés à un niveau constant pendant des années ; que s'il est éventuellement nécessaire d'y avoir recours, on ne doit en utiliser qu'une faible part et qu'il ne pourrait pas accepter qu'on en utilise 50 %.

97. Le représentant de la Nouvelle-Zélande n'est pas d'accord pour que l'on utilise 50 % du fonds de réserve et suggère de réduire les dépenses du programme de travail afin de permettre de puiser une proportion moindre des fonds de réserve.

98. Le représentant des États fédérés de Micronésie s'oppose à l'augmentation des contributions des Membres, au motif qu'une augmentation a déjà été convenue par la 11CP. Il met la Conférence en garde contre le risque de créer un précédent pour des demandes d'augmentation annuelles.

99. Le représentant de Niue fait remarquer que bien que le programme de travail et le budget soient basés sur des programmes importants et d'intérêt pratique, le rapport des auditeurs fait état d'un certain nombre d'indicateurs de performances qui n'ont pas été atteints en 2000 et prie le Secrétariat de veiller à l'utilisation avisée et efficace des ressources.

100. Le représentant des États-Unis d'Amérique explique que, si les États-Unis comprennent bien que le PROE ait besoin de disposer d'un financement plus important afin de faire face aux coûts de l'harmonisation avec les conditions du CORP, ils ne peuvent cependant pas se rallier à un consensus visant à augmenter les contributions de base pour financer ces coûts. Il suggère de rajouter une colonne au tableau de l'État des contributions pour une catégorie de contribution « volontaire » supplémentaire.

101. Le directeur remercie le représentant des États-Unis d'Amérique de sa suggestion et se dit déçu du manque de soutien de certains Membres à l'égard de l'Organi-

sation. Il rappelle que les contributions des Membres n'ont été augmentées qu'une seule fois en dix ans et que plusieurs pays accusent toujours des arriérés de paiements considérables, alors même que le Secrétariat s'efforce de fournir aux Membres les services que ces derniers lui réclament. Il souhaite que les Membres fassent la démonstration de leur engagement envers le Secrétariat et les membres de son personnel.

102. Remarquant l'absence d'un consensus en vue d'une éventuelle augmentation des contributions, le représentant des Samoa américaines note que la situation a peu de chances de s'améliorer et déclare qu'il est nécessaire d'établir clairement les besoins prioritaires des Membres ainsi que les coûts de fonctionnement principaux des actions qui permettraient d'y satisfaire. Il suggère en outre que le PROE pourrait réaliser des économies en réunissant la Conférence du PROE tous les deux ans plutôt que tous les ans. Il ajoute que le dilemme réside dans le fait que les Membres attendent des résultats du Secrétariat mais ne s'acquittent pas de leurs propres obligations au niveau du paiement des contributions.

103. Le représentant du Samoa propose les mesures suivantes qui permettraient de résorber le déficit de 262 433 USD prévu au titre du programme de travail et du budget 2002 :

- Augmenter le montant des contributions de 10 % (par rapport aux chiffres de 1999) pour l'exercice 2002 (49 000 USD) ;
- Puiser dans les fonds de réserve (140 633 USD) ;
- Économiser 72 800 USD en supprimant le financement, sur le budget de base, des éléments suivants du programme de travail : 6.1.2 (Révision du plan d'action – 34 800 USD), 6.1.4 et 6.1.5 (Missions et visites relatives à l'évaluation du programme de travail – 25 000 USD) et 6.1.6 (Missions et visites relatives à l'évaluation finale des projets – 13 000 USD).

104. La Conférence approuve la proposition du Samoa ainsi que le programme de travail et le budget, demandant également au Secrétariat de prévoir une durée de 5 jours pour la 13 CP afin de donner aux Membres suffisamment de temps pour examiner en détail les activités proposées au programme de travail et en hiérarchiser les priorités.

Point 8.3 : questions relatives au programme à soumettre aux Membres

Point 8.3.1 : conservation de la nature

Point 8.3.1.1 : stratégie régionale de conservation de l'avifaune – orientations pour l'avenir

105. Le Secrétariat informe la Conférence de l'avancement du programme de conservation de l'avifaune et présente le projet de Stratégie régionale de conservation de l'avifaune en vue de son examen et de son adoption. Le Secrétariat présente dans le détail les progrès enregistrés. Il évoque notamment les consultations élargies qui ont abouti à l'élaboration de cette stratégie fondée sur les priorités propres à la région. Les représentants de Guam et de la Polynésie française se disent heureux d'avoir pu se rallier à ce processus. La Conférence examine puis adopte la Stratégie régionale de conservation de l'avifaune.

Point 8.3.1.2 : réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN)

106. Le Secrétariat présente aux participants le Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN), un grand programme récemment lancé dans le cadre du Programme des mers régionales du PNUE et financé par la Fondation des Nations unies. Il dispose d'un budget de 1,32 million USD destiné à couvrir les activités des quatre prochaines années. Le PROE assumera la direction des activités concernant le Pacifique sud, l'une des quatre régions ciblées par ce programme. Le Secrétariat indique que la phase de cadrage a démarré et qu'elle a pour but le recensement des projets et activités d'ores et déjà en œuvre dans la région. Le programme vise au renforcement des activités en place, notamment au moyen d'un appui apporté aux projets de démonstration.

107. Suite aux suggestions formulées par les représentants de la France, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna, le Secrétariat précise que le Programme s'emploiera à coordonner ses interventions avec celles déjà menées dans la région, comme par exemple en Polynésie française. Le représentant des Samoa américaines voit là une excellente occasion de collaborer avec les initiatives en faveur de la conservation des récifs lancées par le groupe américain d'intervention pour les récifs coralliens.

108. La Conférence prend acte du démarrage de ce grand projet.

Point 8.3.1.3 : 7^{ème} Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées

109. Le Secrétariat informe la Conférence de la tenue prochaine de la 7^{ème} Conférence du Pacifique insu-

laire sur la conservation de la nature et les aires protégées qui aura lieu aux Îles Cook, en juillet 2002. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec les Îles Cook et les organisations régionales compétentes pour préparer cette conférence.

110. On fait savoir aux participants que cette conférence est la plus importante manifestation régionale pour la conservation de la nature et qu'elle constitue un forum essentiel en vue de la définition des priorités régionales.

111. Le représentant des Îles Cook confirme aux participants que cette conférence se tiendra comme prévu dans son pays.

112. La Conférence prend note de la tenue prochaine de cette manifestation et de l'évolution des préparatifs.

Point 8.3.1.4 : programme régional de conservation des tortues marines

113. La Conférence est informée de la situation du Programme régional de conservation des tortues marines. Les travaux sont menés en étroite concertation avec les gouvernements et les ONG afin d'œuvrer pour la conservation et l'utilisation durable des tortues.

114. Le représentant de Wallis et Futuna dit qu'il souhaiterait recevoir une documentation sur ce programme. Les représentants de l'Australie et des Îles Salomon se déclarent satisfaits de voir redémarrer les travaux de conservation des tortues et sont favorables à la réalisation d'une évaluation de fond de ce programme en 2002. Le représentant de l'Australie rappelle que des travaux analogues sont en cours dans l'océan Indien et en Asie du Sud-est ; les tortues étant des animaux migrants, il serait utile selon lui que le coordonnateur de ce programme au PROE se mette en liaison avec ses homologues d'autres régions. Le représentant des Îles Salomon estime en outre qu'il faut davantage de recherches sur la question pour être en mesure de protéger efficacement les tortues dans le Pacifique.

115. La Conférence prend note de la situation et de l'évolution du Programme régional de conservation des tortues marines.

Point 8.3.1.5 : proposition de création d'un Sanctuaire de baleines océanien

116. Le Secrétariat informe la Conférence des objectifs et des retombées du *Colloque et du forum ministériel régional des membres du PROE sur la création d'un sanc-*

tuaire de baleines océanien qui ont eu lieu du 17 au 20 avril 2001, à Apia (Samoa). Le Secrétariat présente dans leurs grandes lignes diverses actions de suivi recommandées qui visent à étayer et mettre en œuvre cette proposition et font suite à la 53^{ème} réunion de la Commission baleinière internationale (CBI) et à la réunion des dirigeants du Forum tenue à Nauru, les 14 et 15 août 2001.

117. Le Secrétariat attire l'attention des participants sur les différentes manifestations régionales prévues en 2002 et signale qu'il recherchera des ressources complémentaires à cette fin.

118. Suite à une question du représentant des Îles Marshall, le Secrétariat précise que le Sanctuaire de baleines océanien s'étendrait sur la zone située au sud de l'équateur.

119. Le représentant de la France indique que son pays a appuyé la proposition au nom des Territoires français et regrette qu'elle n'ait pas obtenu le nombre de voix requises lors de la réunion de la CBI tenue à Londres. Il précise que la France maintiendra son soutien à cette initiative.

120. Le représentant du Samoa demande au Secrétariat s'il dispose d'ores et déjà du complément de financements nécessaire pour entreprendre les six activités recommandées ainsi que la réunion d'examen de la stratégie du Programme régional pour la conservation des mammifères marins (PRCMM) envisagée pour 2002. Le Secrétariat indique qu'il recherche des fonds mais qu'il n'a pas encore été en mesure d'identifier des bailleurs intéressés.

121. Rappelant les efforts déployés par certains groupes d'intérêts pour promouvoir la chasse à la baleine dans le Pacifique, le représentant de Tuvalu demande instamment à ce que davantage de travaux de recherche soient entrepris dans les pays insulaires océaniques afin que ce projet de sanctuaire devienne réalité. Il rappelle par ailleurs la position adoptée par les dirigeants du Forum qui ont appelé à des mesures nationales, régionales et internationales en la matière.

122. Le représentant de la Polynésie française informe la Conférence des travaux engagés dans son pays en vue de la conservation des grands mammifères marins et rajoute qu'une loi sur la question est en cours d'élaboration.

123. La représentante des Tonga fait part de son soutien aux programmes en cours et fait valoir que les données issues des recherches scientifiques effectuées dans les pays par des organisations telles que *Whales Alive* devraient être largement diffusées.

124. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande au Secrétariat du Forum et au PROE de noter que les baleines sont au nombre des espèces répertoriées à l'Annexe I de la CITES (qui interdit le commerce de ces espèces) mais que des tentatives ont été engagées pour les rétrograder à l'Annexe II qui autoriserait leur commerce. Il ajoute que Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu sont Parties à cette convention.

125. Le représentant des Îles Salomon pense que les efforts engagés au niveau régional pour l'approche adoptée avec la CBI sont assez dispersés et propose d'adopter une approche stratégique, recommandant notamment d'intensifier les efforts nationaux destinés à influencer les décisions de la CBI. Selon lui, des campagnes de sensibilisation doivent être menées sans tarder aux Îles Salomon.

126. La représentante de la Nouvelle-Zélande remercie les Membres du soutien qu'ils ont apporté au projet de création du Sanctuaire, tant à la CBI que dans d'autres enceintes. Elle constate que les dirigeants du Forum ont décidé de poursuivre leur lutte pour la protection des baleines grâce à des mesures nationales et demande à la Conférence de prendre bonne note des conclusions de la Réunion des dirigeants du Forum tenue à Nauru.

127. Le directeur informe les participants que les dirigeants du Forum fournissent au Secrétariat des lignes directrices pour la poursuite des initiatives liées à la création du sanctuaire. Des orientations claires ont notamment été fournies lors de leur dernière réunion, d'où la décision de procéder à la révision du PRCMM. Il précise que les représentants officiels du PROE doivent approuver la Déclaration d'Apia pour que le programme puisse se poursuivre.

128. Prenant acte de l'accord atteint lors de la dernière Réunion des dirigeants du Forum (Nauru, 14-15 août 2001) au sujet de la création d'un Sanctuaire de baleines océanien, la Conférence accepte :

- les activités stipulées dans le cadre de la Déclaration d'Apia ;
- de participer aux travaux futurs du PRCMM et de lui maintenir ses orientations ; et
- le bien-fondé d'une réunion de révision de la stratégie du PRCMM où seront entre autres discutées les mesures requises pour donner forme à la proposition de création d'un Sanctuaire de baleines océanien.

Point 8.3.2 : prévention de la pollution

129. Les Membres ont pris connaissance des activités menées au titre de la gestion des déchets et de la prévention de la pollution lors de l'examen du point 6.1 de l'ordre du jour : rapport technique sur la mise en œuvre du Plan d'action.

Point 8.3.3 : changements climatiques et variabilité climatique

Point 8.3.3.1 : Programme d'assistance aux Îles du Pacifique en matière de changements climatiques (PICCAP) – orientations futures

130. Le Secrétariat présente les retombées de la Conférence de Nandi sur les changements et la variabilité climatiques et l'élévation du niveau de la mer et leur incidence pour les Membres du PROE. La Conférence de Nandi a débouché sur la formulation d'une position océanique claire et a souligné combien il était important de maintenir le soutien aux activités nationales.

131. Suite à une question du représentant de Tuvalu, le représentant du Secrétariat du Forum précise que la «Déclaration de Nandi» a fait l'objet de discussions lors de la Réunion des dirigeants du Forum tenue à Nauru, en août, et que le communiqué du Forum en rend compte.

132. Le représentant de la Nouvelle-Zélande convient qu'un compromis a pu être atteint à Bonn lors de la reprise des travaux de la CdP6, mais souligne que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour la mise au point définitive des règles qui régiront le fonctionnement du Protocole de Kyoto. Il se déclare satisfait du rôle joué par les pays insulaires océaniques qui ont contribué à l'aboutissement des discussions. Il demande des précisions sur le calendrier des réunions qui seront organisées par le PROE sur le thème du climat, ainsi que des éclaircissements sur la place occupée par ces activités dans le programme de travail global du Secrétariat. Le Secrétariat répond que les réunions auront lieu vers la mi-2002, avant la prochaine conférence des Parties (CdP8) en 2002.

133. Le représentant de la France se félicite lui aussi de l'accord conclu à Bonn et fait observer qu'il ouvrira la voie à la mise en œuvre du protocole de Kyoto. Il ajoute qu'il convient dorénavant de mettre en place les mécanismes de transfert des technologies qui permettront aux pays insulaires de combattre les effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer.

134. En réponse aux demandes formulées par les représentants des Îles Cook et des États fédérés de Micronésie, le Secrétariat précise qu'il fournit, depuis 1990, des prestations de soutien aux pays insulaires océaniques dans le domaine des négociations relatives aux changements climatiques. Lors de la reprise des travaux de la CdP 6 de la CCNUCC, une Coalition des États insulaires du Pacifique a été formée. Elle est actuellement présidée par les Fidji et le Secrétariat du PROE a été prié d'en assurer le Secrétariat. La coalition a également examiné des candidats pour les sièges qu'occupe l'AOSIS au Bureau et au comité de contrôle de l'application de la Convention.

135. Les participants se réunissent en parallèle de la séance plénière afin de discuter plus avant de ces questions.

136. La Conférence prend acte des retombées de la conférence de Nandi et de la déclaration ministérielle. Elle demande au Secrétariat de rechercher les financements nécessaires à la tenue de conférences annuelles sur la question. Elle convient en outre d'adopter une démarche par programmes dans le domaine des changements et de la variabilité climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, et d'envisager la possibilité d'une démarche analogue à celle retenue pour les autres grands secteurs de réalisation (GSR).

Point 8.3.4 : développement économique

Point 8.3.4.1 : programme relatif à l'établissement de rapports nationaux sur l'état de l'environnement – orientations pour l'avenir

137. Le Secrétariat présente les activités du Programme relatif à l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement et ses orientations futures. Il attire l'attention sur les besoins en information, les exigences en matière d'établissement de rapports, les lacunes dans les informations disponibles et les indicateurs en matière de développement durable. Il souligne qu'il faudra trouver des fonds pour le développement à long terme du programme.

138. Le représentant de Wallis et Futuna fait savoir que les Territoires français disposent de mécanismes d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement et demande des précisions quant aux relations pouvant exister avec les nouveaux modèles. Le Secrétariat répond qu'il fera tout son possible pour établir un lien entre les deux modèles, en précisant qu'il est conscient que les mécanismes utilisés dans les Territoires français ont été mis en

place en 1996.

139. La représentante des Îles Cook affirme qu'il est important de suivre l'évolution des indicateurs sur l'état de l'environnement et informe la Conférence de l'intention de son pays d'actualiser sous peu son programme en la matière.

140. La Conférence prend acte de l'état d'avancement et des orientations du programme.

Point 8.3.4.2 : perspectives de l'environnement mondial n° 3 – orientations futures

141. Ce point est examiné en même temps que le point 8.3.4.1. Le Secrétariat informe la Conférence de l'évolution de sa participation à l'élaboration des Perspectives mondiales de l'environnement n° 3 et sollicite des Membres l'autorisation de maintenir son engagement dans ce processus. Le Secrétariat attire l'attention de la Conférence sur certains des problèmes rencontrés, et notamment les délais très courts et l'insuffisance des financements.

142. Les Membres prennent acte des travaux en cours pour la production du rapport sur les Perspectives de l'environnement mondial n° 3 et des liens entre les rapports nationaux sur l'environnement et le processus régional et mondial engagé en la matière. La Conférence constate que le rapport aborde des questions comme la disponibilité des données et la mondialisation, qui comptent parmi les défis importants auxquels est confrontée la région, et juge qu'il s'agit là d'un aspect positif.

Point 8.3.5 : processus

Point 8.3.5.1 : conventions de Waigani et d'Apia

143. Le Secrétariat informe la Conférence de l'évolution de la situation concernant la *Convention en vue d'interdire l'importation des déchets dangereux et radioactifs dans les pays insulaires du Forum et de contrôler les mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux dans le Pacifique Sud* (Convention de Waigani) et la *Convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud* (Convention d'Apia).

144. S'agissant de la Convention de Waigani, le Secrétariat indique que depuis la onzième Conférence, quatre pays ont déposé leurs instruments de ratification, à savoir les Îles Cook, Kiribati, la Nouvelle-Zélande et le Samoa. Il existe maintenant neuf Parties à la Convention, et

il ne manque donc plus qu'une seule ratification¹ pour permettre son entrée en vigueur. Le représentant des Îles Marshall annonce que son pays a entamé le processus de ratification de la Convention.

145. Le Secrétariat annonce à la Conférence qu'il existe un Plan d'activité visant à aider les pays à ratifier et à appliquer les Conventions de Bâle et de Waigani. Ce plan doit servir de guide aux pays qui souhaitent élaborer des stratégies nationales en faveur de chacune des conventions ; il offre notamment de la documentation sur la préparation des plans de travail.

146. Le représentant des Îles Cook se prononce en faveur des activités du Secrétariat ayant trait à la ratification et à la mise en application de la Convention de Waigani. Il se félicite des accords de collaboration passés avec le secrétariat de la Convention de Bâle, ainsi que des efforts déployés pour encourager la participation des ONG aux discussions internationales ayant trait à la Convention de Waigani.

147. S'agissant de la Convention d'Apia, le Secrétariat fait savoir à la Conférence que les amendements de nature technique adoptés lors de la cinquième Conférence des Parties à cette Convention entreront en vigueur dès lors que deux tiers des Parties auront déposé leurs instruments de ratification. Le Secrétariat rappelle qu'à ce jour seul le Samoa a ratifié ces amendements.

148. Le Secrétariat indique en outre qu'il travaille à un document traitant des différentes options possibles pour le renforcement de la Convention d'Apia dans les domaines de la conservation de la nature et de la diversité biologique et l'intégration des questions émergentes d'importance mondiale dans cette convention. Ce document sera présenté à la prochaine conférence des Parties à la Convention d'Apia qui doit se tenir en 2002.

149. Le représentant de l'Australie, faisant état des résultats d'une réunion informelle des Parties organisée en marge de la 12^{ème} Conférence du PROE, indique que ces dernières souhaiteraient voir plus de pays insulaires du Pacifique adhérer à la Convention. Il ajoute que les participants ont suggéré la liste de mesures suivantes, sans toutefois aller jusqu'à en faire des propositions en bonne et due forme :

- organiser un processus d'actualisation de la Convention en tenant compte des faits récents survenus à l'échelle internationale, et notamment de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- élargir la portée de la Convention de sorte que ses dispositions relatives aux aires protégées intègrent les zones de conservation ;

Une semaine après la conclusion de la 12CP, Tuvalu dépose son instrument de ratification et déclenche l'entrée en vigueur de la Convention de Waigani. Le PROE assure le Secrétariat de cette convention.

- ajouter des dispositions sur les espèces menacées ;
- prendre les moyens voulus afin de faire de la Convention une source régionale de soutien technique pour l'application de conventions internationales comme la Convention de Bonn sur les espèces migratrices, la CDB et la CITES, et faciliter ainsi pour les Parties à ces conventions la préparation des rapports ;
- fournir un soutien juridique pour d'autres initiatives régionales comme la stratégie de conservation de l'avifaune et la Conférence sur la conservation de la nature ;
- financer des mécanismes d'aide aux Parties en vue de la mise en œuvre de la Convention, en utilisant peut-être cette dernière en guise de cadre pour la création du Fonds fiduciaire pour la conservation de la nature ;
- faire de la Convention un outil de financement, à l'exemple de ce qu'est devenue la Convention du patrimoine mondial.
- ajouter des protocoles afin de traduire les avancées des conventions environnementales mondiales dans une perspective régionale.

150. Les participants à la réunion informelle avaient laissé entendre que les pays parties à la Convention pourraient collaborer avec les pays non parties à cette convention, les premiers adoptant les amendements et les seconds adhérant ensuite à la Convention révisée.

151. Le représentant du Samoa réitère son appui aux objectifs de la Convention d'Apia, soulignant que le PROE, depuis sa création par les pays et territoires membres de la CPS, s'est toujours donné pour priorité de promouvoir la conservation du patrimoine culturel de la région, de sa flore et de sa faune et que c'est précisément cet engagement qui a débouché sur l'élaboration de la Convention d'Apia. Toutefois, il remarque que même si au fil des ans, les activités de conservation des ressources naturelles ont bénéficié de la plus grande part des ressources disponibles au titre du programme de travail du PROE, seulement cinq des 25 pays membres sont devenus Parties à la Convention. Il attire l'attention des participants sur le fait que le Secrétariat, dans son document de travail, encourage les Membres à ratifier la Convention de Waigani, en passant sous silence la Convention d'Apia. Il exhorte donc les Membres et le Secrétariat à faire de leur mieux pour traduire par un geste concret la priorité qu'ils disent attacher à cette question.

152. Le Secrétariat réplique qu'il n'avait jusqu'ici jamais reçu d'indications claires de la part des Membres sur les besoins à combler en vue de l'entrée en vigueur des deux conventions. Il se félicite de cette évolution nouvelle.

153. Le représentant de Tuvalu est préoccupé par le nombre de conventions et d'accords internationaux auxquels les Membres sont censés adhérer. Il fait savoir que Tuvalu envisage de ratifier la CDB puisque cela permettrait à son pays d'accéder à des ressources financières qui lui seraient utiles.

154. La représentante des Îles Cook indique que cette question a été soulevée lors d'une réunion informelle des pays parties et non parties à la CDB tenue à l'occasion de l'atelier sur la sécurité biologique organisé à Apia, au début de 2001. Selon elle, toute révision de la Convention d'Apia devrait mettre l'accent sur la synergie, en tenant compte de la CDB et des accords multilatéraux connexes conclus dans le domaine de l'environnement.

155. S'agissant de la Convention de Waigani, la Conférence :

- prend acte des progrès réalisés en vue de l'entrée en vigueur de la Convention ;
- endosse le plan d'activité conçu pour favoriser la ratification et la mise en vigueur de la Convention ;
- exhorte les pays qui ne sont toujours pas parties à la Convention de le devenir.

156. S'agissant de la Convention d'Apia, la Conférence :

- prend acte du rapport d'une réunion informelle des Parties organisée en marge de la douzième Conférence du PROE ;
- confirme la valeur qu'elle attache à un document d'options sur l'avenir de la Convention ;
- prend acte du travail accompli pour apporter à la Convention les changements jugés nécessaires ;
- réaffirme le rôle important que joue la Convention en tant que mécanisme régional permettant aux pays de faire face aux problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale ;
- exhorte les pays qui ne sont pas parties à la Convention et qui envisagent d'y adhérer d'aller de l'avant pour donner à cet instrument un nouvel élan politique.

157. La Conférence encourage également le Secrétariat à renforcer ses activités de promotion des buts et des objectifs des Conventions d'Apia et de Waigani.

Point 8.3.5.2 : mise en valeur des ressources humaines dans les ministères de l'environnement

158. Le Secrétariat présente un nouveau projet sur la mise en valeur des ressources humaines financé par le gouvernement australien et destiné au renforcement des capacités des ministères de l'environnement des pays insulaires océaniques.

159. Les représentants des Îles Cook, de Kiribati, des Îles Marshall et de Niue se déclarent prêts à y participer tandis que Tuvalu et Tonga font savoir qu'ils seraient heureux de s'effacer au profit d'autres pays pendant la première phase du projet. La représentante des Îles Cook précise que deux pays seraient sélectionnés pour chaque sous-région, pour refléter les différents stades de développement des ressources humaines.

160. Le Secrétariat ajoute que les pays n'auraient à supporter nul autre coût que la mise à disposition de logements ; les Membres seront en outre pleinement consultés afin d'éviter tout chevauchement avec des programmes en place. Enfin, ce projet permettra de développer les régimes de détachement d'agents nationaux, et notamment les détachements en pays étrangers.

161. La Conférence prend acte du projet de mise en valeur des ressources humaines et de la collaboration entre le PROE et *Australian Volunteers International*, du potentiel de partenariats en collaboration avec les institutions de formation des Membres du PROE (USP, ANU) et remercie l'Australie du soutien qu'elle apporte à ce projet.

Point 8.4.1 : approbation du programme de travail et du budget 2002

162. Le programme de travail et le budget de 2002 sont adoptés (paragraphe 90 à 104).

Point 9

Questions d'ordre institutionnel

Point 9.1 : rapport sur le centre du PROE (Centre d'information et de documentation et Centre pour l'éducation et la formation à l'environnement)

163. Le Secrétariat informe la Conférence des réalisations relatives à l'agrandissement du centre du PROE.

164. Pour les deux centres, les travaux progressent conformément au calendrier. Le Centre de formation de-

vrait être achevé en mars 2002 et le Centre d'information en janvier 2002.

165. La Conférence prend acte de ces réalisations et remercie de leur généreuse assistance l'Union européenne (*Centre d'information*) et les gouvernements du Japon et du Samoa (*Centre de formation*).

Point 9.2 : règlement financier

166. Le Secrétariat rappelle que la onzième Conférence a adopté un nouveau format de budget par objectifs axé sur les résultats. Cette décision et celle d'organiser des conférences annuelles afin d'examiner le programme de travail annuel et les questions budgétaires ont nécessité la révision du règlement financier du PROE. En conséquence, le Secrétariat présente les amendements proposés au règlement financier.

167. Appuyant une recommandation du représentant du Samoa, la Conférence décide de renvoyer à la treizième Conférence l'examen des amendements apportés au règlement financier ce qui donnera aux Membres le temps nécessaire pour les étudier au préalable.

Point 9.3 : Règlement du personnel

168. Le Secrétariat informe la Conférence que le règlement du personnel doit être amendé de manière à rendre compte des dispositions proposées concernant la rémunération, les prestations et les conditions applicables à l'ensemble du personnel, conformément aux recommandations du groupe de travail du CORP sur la révision de la rémunération et des conditions d'emploi des agents contractuels locaux.

169. Le Secrétariat informe la Conférence que l'amendement du règlement du personnel devra rendre compte :

- de l'étude de classement des postes ;
- de la révision des salaires et des conditions de service des agents contractuels locaux ; et
- du remplacement des annexes 2A et 2B afin d'appliquer la recommandation susmentionnée.

170. La Conférence convient de renvoyer à sa treizième session l'examen des amendements apportés au règlement du personnel, prenant bonne note que le Secrétariat tient son autorité légale de l'organe suprême du PROE. Le Secrétariat est autorisé par la 12 CP à recruter de nouveaux agents dans les nouvelles conditions harmonisées approuvées du CORP et il est convenu que le règlement du personnel s'appliquera à tous les nouveaux contrats à partir du 1^{er} janvier 2002.

Point 9.4 : procédure de nomination du directeur

171. Le Secrétariat informe la Conférence que le mandat de six ans du directeur du PROE arrivera à terme le 16 janvier 2003. La procédure de recrutement de son successeur doit par conséquent être lancée lors de la présente Conférence de sorte que la 13^e Conférence du PROE puisse se prononcer sur cette question en 2002.

172. Le Secrétariat présente un bref exposé sur le projet d'amendement de la *Procédure de nomination du directeur* qui propose un mandat renouvelable de trois ans (soit un total de six ans) à la place d'un mandat de quatre ans suivi d'un autre de deux ans. Cet amendement a été suggéré par suite de la décision, prise lors de la 11^{CP}, de réunir la Conférence du PROE tous les ans et non plus tous les deux ans.

173. Le Secrétariat précise en outre que l'article 3 de la *Procédure de nomination du directeur* stipule que la Conférence du PROE est tenue de nommer un comité consultatif de sélection dirigé par le président en exercice de la Conférence du PROE et composé d'au moins deux Membres du PROE.

174. Au cours du débat qui suit, plusieurs représentants soulignent l'importance d'assurer la rotation des délégués qui composent le Comité consultatif de sélection. On suggère également que les trois membres du Comité soient des représentants des trois sous-régions.

175. Le représentant des Samoa américaines suggère la mise en place d'un mécanisme officiel de nomination des membres du Comité de sélection.

176. La Conférence :

- décide qu'en plus du président en exercice (États fédérés de Micronésie), les Îles Salomon (Mélanésie), la Polynésie française (Polynésie) et la représentation permanente au Samoa (Australie, Nouvelle-Zélande, Samoa, Tokelau et États-Unis d'Amérique) formeront le Comité de sélection ;
- décide que le Comité se réunira, à une date à déterminer par le président du comité en consultation avec le Secrétariat, à Apia (Samoa) ;
- Elle endosse en outre les changements proposés à l'article 8 de la *Procédure de nomination du directeur* qui se lira dorénavant comme suit :
« Le candidat retenu sera nommé, dans un premier temps, pour une période de trois ans. Il pourra par la suite solliciter un second mandat de trois ans. La durée totale du mandat du directeur ne devra pas dépasser six ans. »

Point 9.5 : classification de micro-État insulaire

177. Donnant suite à la demande de la onzième Conférence concernant l'élaboration de critères permettant au PROE d'évaluer les demandes d'octroi du statut de micro-État insulaire, le Secrétariat informe la Conférence que les pays bénéficiant de ce statut, tel que défini par le Forum des îles du Pacifique en 1985, sont les Îles Cook, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Niue et Tuvalu.

178. Le Secrétariat suggère que les Membres du PROE non membres du Forum présentent une demande officielle pour que la définition du Forum leur soit appliquée. Le Secrétariat du PROE utiliserait alors cette définition aux fins d'évaluation et saisirait la Conférence suivante du PROE d'une recommandation d'approbation officielle.

179. Suite à la suggestion de la 11^{ème} Conférence visant à informer Pitcairn de la possibilité de solliciter officiellement le statut de micro-État insulaire et à l'inviter à clarifier son statut au sein du PROE, le Secrétariat informe la Conférence que le gouverneur des îles Pitcairn, Henderson, Ducie et Oeno est au regret d'annoncer sa décision de se retirer du PROE. Le gouverneur demande cependant que lui soit accordée la possibilité de réexaminer cette question dans l'avenir.

180. La Conférence convient que la définition qui sera utilisée par le Secrétariat pour évaluer les demandes d'octroi du statut de micro-État insulaire devrait s'inspirer de celle utilisée par le Forum, décide que les recommandations sur la question devront à l'avenir être soumises à son approbation, et prend acte, avec regret, de la décision de Pitcairn de se retirer du PROE.

Note : définition d'un micro État insulaire

Reconnu par le Forum des îles du Pacifique en 1985, ce concept décrit un État caractérisé par :

sa très faible superficie, sa situation très isolée, une sévère pénurie au niveau des ressources et sa grande vulnérabilité résultant d'un potentiel agricole et industriel limité, l'incapacité de réaliser des économies d'échelle et un faible pouvoir de négociation.

Point 10

Politique et coordination régionales

Point 10.1 : Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP)

181. Le Secrétariat présente un document résumant les décisions récentes du Conseil des organisations régionales du Pacifique.

182. La Conférence est invitée à examiner le projet de Politique régionale des îles du Pacifique en faveur des océans et à émettre des avis en vue de son élaboration ultérieure par le groupe de travail du CORP sur la mer.

183. Le Secrétariat du Forum encourage les pays et territoires membres du PROE à soumettre leurs observations sur ce document.

184. La Conférence prend acte des mesures prises au sein du CORP afin d'améliorer la collaboration entre les organisations régionales.

Point 10.2 : eaux internationales – rapport d'activité

185. Le Secrétariat informe la Conférence des progrès relatifs à la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour les eaux internationales des petits États insulaires en développement du Pacifique.

186. La Conférence prend acte des progrès réalisés dans ce domaine.

Point 10.3 : projet Mercure UNEPnet – amélioration de la diffusion des informations environnementales auprès des Membres du PROE grâce aux télécommunications par satellite – présentation et examen du concept

187. Le Secrétariat présente un projet de création d'un réseau satellitaire à vocation environnementale destiné à la région et sollicite l'appui et l'avis des Membres pour l'amélioration de la diffusion des informations environnementales dans le Pacifique Sud grâce à un renforcement des infrastructures. L'étude de faisabilité étant désormais achevée, le Secrétariat informe les participants des premiers résultats du projet de réseau satellitaire du PNUE, précise les prochaines étapes de sa mise en œuvre et sollicite les orientations de la Conférence quant à la possibilité de poursuivre ce projet et de le mettre en œuvre.

188. Le représentant du Secrétariat du Forum s'interroge sur les avantages que présente ce projet pour les organisations du CORP et souligne que l'octroi de licences pourrait poser problème à certains Membres en raison de leur réglementation nationale sur les télécommunications ; si le réseau ne regroupe qu'un petit

nombre d'utilisateurs, sa pérennité serait en outre des plus fragiles.

189. Le représentant des Samoa américaines estime que le Secrétariat devrait fournir aux Membres des critères ou des normes leur permettant de se déterminer par rapport à de telles initiatives.

190. Les représentants de l'Australie, du Samoa et des Tonga, tout en convenant des avantages possibles d'une telle entreprise, attirent l'attention sur les conséquences potentiellement catastrophiques d'un échec dans ce domaine. Ils notent que la participation de la section des technologies de l'information à un tel projet la détournerait de sa fonction de base qui est de soutenir le programme de travail et les activités de gestion du Secrétariat et de répondre aux besoins prioritaires des Membres en matière d'information. Ils invitent donc la Conférence à traiter cette initiative avec la plus extrême prudence et d'en envisager tous les risques, toutes les charges et toutes les répercussions financières avant de prendre position.

191. Le représentant de Tuvalu se déclare en faveur de cette initiative, tout en convenant qu'il faut procéder avec prudence.

192. Le Secrétariat estime que la prudence est certes de mise mais fait valoir que des réseaux analogues créés dans la région fonctionnent fort bien.

Point 10.4 : Rio+10/Sommet mondial du développement durable

193. Le représentant de Kiribati qui a assuré la présidence de la réunion régionale des participants océaniques, tenue à Apia (Samoa) du 5 au 7 septembre 2001, en préparation du Sommet mondial du développement durable, saisit la Conférence du projet de position régionale élaboré par les Membres à cette occasion.

194. La Conférence prend acte de la position océanique formulée à l'intention du Sommet mondial du développement durable.

Point 11

Points proposés par les Membres

195. Le représentant de Guam demande des éclaircissements sur la manière de proposer un nouveau nom pour le PROE. Le Secrétariat indique qu'il suffit de lui soumettre une proposition écrite officielle, afin que la ques-

tion fasse l'objet d'un examen lors de la treizième Conférence du PROE (réunion des représentants officiels).

196. Le représentant des États fédérés de Micronésie soulève l'importante question de la pollution marine causée par les épaves de la Seconde Guerre mondiale dans la région du Pacifique. Il remercie les gouvernements des États-Unis d'Amérique, le PROE et la SOPAC de l'aide qu'ils ont fournie pour lutter contre ce problème. Toutefois, il souligne la nécessité d'une approche plus systématique et plus active à l'échelle du Pacifique. Le représentant des États fédérés de Micronésie demande au Secrétariat d'élaborer une stratégie régionale ou un mécanisme qui permettrait de s'attaquer à ce problème, à temps pour la treizième Conférence du PROE (réunion des représentants officiels). Le représentant du Samoa se prononce en faveur d'une approche régionale. Le Secrétariat convient qu'une approche plus systématique et plus active est nécessaire et que cette question devrait être abordée en collaboration avec d'autres organismes du CORP. Le représentant de la SOPAC suggère de confier ce dossier au groupe de travail du CORP sur le secteur marin, afin qu'il élabore une stratégie en la matière au cours de l'année à venir. Le représentant des Îles Salomon remercie son collègue des États fédérés de Micronésie d'avoir soulevé cette question et remercie la SOPAC pour son travail dans ce domaine. Il considère qu'il serait utile de se pencher sur les problèmes juridiques que posent les épaves et les déversements d'hydrocarbures, et de déterminer qui devrait s'occuper de ces questions afin d'alléger la tâche du PROE et de la SOPAC.

197. Le représentant de la Polynésie française propose que le directeur ou que le directeur adjoint du PROE soit bilingue (français et anglais). Les représentants de Wallis et Futuna et de la France appuient cette proposition. Le représentant de la France rappelle au Secrétariat que le français est une des langues officielles du PROE.

198. Le secrétariat admet qu'il est utile d'avoir des employés capables de s'exprimer en anglais et en français au sein de l'Organisation, mais que cette question relève de la Conférence. Le représentant des États-Unis d'Amérique s'inquiète des répercussions que pourrait avoir le bilinguisme officiel sur l'Organisation, mais juge qu'il appartient au Comité de sélection de traiter de cette question à titre officieux.

199. Le représentant du Samoa fait remarquer qu'il n'est pas de la pratique courante, dans la région, d'exiger lors de leur recrutement que les dirigeants des organismes membres du CORP parlent français. Cette remarque s'applique également au Secrétaire général de la CPS, organisation basée en Nouvelle-Calédonie et dont sont membres la France et ses territoires. Un concours financier de la

part de la France ou de ses territoires pour permettre au nouveau directeur d'assister à un cours de langue intensif pourrait permettre de répondre à la préoccupation exprimée par ces membres.

Point 12

Déclarations des observateurs

200. Des conseillers, des représentants d'autres organisations membres du CORP et des observateurs d'organisations régionales et internationales assistent à la Conférence. De brefs exposés sont présentés par des représentants du Conseil des organisations régionales du Pacifique – le Secrétariat général du Forum, la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et l'Université du Pacifique sud (USP). D'autres exposés sont présentés par les représentants de la Banque asiatique de développement (BAsD), Australian Marine Science and Technology Limited (AMSAT), Greenpeace Pacific, Australian National University (ANU), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à Apia, le Secrétariat des Nations Unies pour les questions économiques et sociales, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau sous-régional de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour le Pacifique sud-ouest. Les résumés de ces déclarations sont joints au présent rapport dont ils constituent l'annexe IX.

Point 13

Questions diverses

201. Aucune autre question n'est soulevée.

Point 14

Date et lieu de la treizième Conférence du PROE

202. La Conférence accepte volontiers l'invitation de la République des Îles Marshall qui se propose en tant qu'hôte de la treizième Conférence du PROE à une date à déterminer par son gouvernement et par le Secrétariat.

Point 15

Date et lieu de la Conférence ministérielle

203. La Conférence accepte volontiers l'invitation de la République des Îles Marshall qui se propose en tant

qu'hôte du Forum des ministres de l'environnement qui doit se tenir à l'occasion de la treizième Conférence du PROE à une date à déterminer par son gouvernement et par le Secrétariat.

Point 16

Adoption du rapport

204. La Conférence adopte le rapport tel qu'amendé.

Point 17

Clôture

205. Dans son allocution de clôture, le directeur remercie le Samoa, pour l'assistance qu'il a apportée au Secrétariat en sa qualité de gouvernement-hôte, notamment en ce qui concerne les formalités d'immigration et la logistique pour les délégués. Il rend tout particulièrement hommage à Mme Neva Wendt, à M. Gerald Miles et à M. Iosefatu Reti dont les périodes de service au Secrétariat arrivent à terme en fin d'année. Il remercie également le représentant de Guam, M. Michael Gawel, qui a assuré la présidence de la onzième Conférence du PROE, et présente, selon la tradition, un cadeau aux États fédérés de Micronésie, représentés par M. Patrick McKenzie, président de la douzième Conférence du PROE. Un même cadeau est offert aux Îles Cook, représentées par Mme l'o Tuakeu-Lindsay, qui ont assuré la présidence de la dixième Conférence du PROE. Le directeur remercie l'équipe du Secrétariat ainsi que les interprètes et les traducteurs pendant la conférence.

Annexe I

Liste des participants

Samoa Américaines

M. Togipa Tausaga
Director
American Samoa Environmental
Protection Agency (EPA)
Office of the Governor
Pago Pago
American Samoa 96799
Téléphone : (684) 633 2304 / 2305
Fax : (684) 633 5715
Courriel : ttausag@hotmail.com

M. Lelei Peau
Deputy Director
Department of Commerce
American Samoa Government
Pago Pago
American Samoa 96799
Téléphone : (684) 633 5155
Fax : (684) 633 4195
Courriel : Lelei.Peau@noaa.gov

Australie

M. Peter Hooton
High Commissioner/Head of Delegation
Australian High Commission
Apia
Téléphone : (685) 23 411
Fax : (685) 23 159
Courriel : peter.hooton@dfat.gov.au

Mme Adela Nair
Department of Foreign Affairs and Trade (DFAT)
Canberra ACT 2601
Australia
Téléphone : (612) 6261 2840
Fax : (612) 6261 2332

M. Richard Bomford
Director
Regional Unit
Environment Australia
GPO Box 787
Canberra, ACT 2601
Australia
Téléphone : (612) 6274 1388
Fax : (612) 6274 1858
Courriel : rbomford.AdmnPO3.EA@ea.gov.au
Richard.Bomford@ea.gov.au

Mme Deborah Fulton
Program Manager
AusAID
GPO Box 887
Canberra, ACT 2601
Australia
Téléphone : (612) 6206 4546
Fax : (612) 6206 4720
Courriel : deborah_fulton@ausaid.gov.au

Iles Cook

M. Tepure Tapaitau MP
Legal Adviser
Office of the Prime Minister
Rarotonga
Cook Islands

Mme I'o Tuakeu-Lindsay
International Environment Advisor
Cook Islands Environment Service
Rarotonga
Cook Islands
Téléphone : (682) 21 256
Fax : (682) 22 256
Courriel : resources@environment.org.ck
Direct: iotuakeu@environment.org.ck

M. Vaitoti Tupa
Director
Cook Islands Environment Service
Rarotonga
Cook Islands
Téléphone : (682) 21 256
Fax : (682) 22 256
Courriel : resources@environment.org.ck

Mme Madeleine Metcalfe
CIANGO (NGO)
Rarotonga
Cook Islands
Téléphone : (682) 29 420
Fax : (682) 28 420
Courriel : ciango@oyster.net.ck

États fédérés de Micronésie

M. Patrick Mackenzie
Deputy Minister/Secretary
Department of Economic Affairs
PO Box PS12
Palikir, Pohnpei FM 96941
Federated States of Micronesia
Téléphone : (691) 320 2646/2620
Fax : (691) 320 5854
Courriel : patmac@mail.fm

M. John Mooteb
Deputy Assistant Secretary for Environment and Sustainable Development
PO Box PS 123
Palikir, Pohnpei FM 96941
Federated States of Micronesia
Téléphone : (691) 320 2641/2613;
Fax : (691) 320 2933
Courriel : climate@mail.fm

M. Moses Pretrick
Environment Specialist
Department of Health, Education and Social Affairs
PO Box PS 123
Palikir, Pohnpei FM 96941
Federated States of Micronesia
Téléphone : (691) 320 2641 / 2613
Fax : (691) 320 2933
Courriel : fsmhealth@mail.fm

Fidji

M. Epeli Nasome
Director of Environment
Ministry of Local Government, Housing and Environment
PO Box 2131
Government Buildings
Suva
Fiji
Téléphone : (679) 311 699
Fax : (679) 312 879
Courriel : enasome@govnet.gov.fj

France

M. Olivier Lacroix
Chef de Délégation
Délégation française
BP 8043 – 98809
Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : (687) 26 16 03
Fax : (687) 26 12 66
Courriel : olivierlacroix2000@yahoo.com

Polynésie française

M. Manuel Terai
Service des relations internationales
Présidence
BP 2551
Papeete, Tahiti
Polynésie française
Téléphone : (689) 47 22 65
Fax : (689) 47 22 02
Courriel : Manu.terai@presidence.pf

Mme Rosita Hoffmann
Présidence
BP 2551
Papeete, Tahiti
Polynésie française
Téléphone : (689) 47 22 65
Fax : (689) 47 22 02
Courriel : rosita.hoffmann@presidence.pf

Guam

M. Michael Gawel
Administrator
Guam Coast Management Programme
Guam Bureau of Planning
PO Box 2950
Hagatna
Guam 96932
Téléphone : (671) 475 9673
Fax : (671) 477 1812
Courriel : mgawel@mail.gov.gu

M. Randel Sablan
Acting Chief Planner
Guam Environmental Protection Agency
PO Box 22439, GMF
Guam 96932
Téléphone : (671) 475 1662/1663
Fax : (671) 477 9402
Courriel : rlsablan@mail.gov.gu

Kiribati

Mme Karibaiti Taoaba
Permanent Secretary
Ministry of Environment and Social Development
PO Box 234
Bikenibeu, Tarawa
Republic of Kiribati
Téléphone : (686) 28 000/28 211
Fax : (686) 28 334
Courriel : mesd@tskl.net.ki

Mme Baranika Etuati
Acting Director
Environment and Conservation Division
PO Box 234
Bikenibeu, Tarawa
Republic of Kiribati
Fax : (686) 28 334
Courriel : baranika.mesd2@tskl.net.ki

Iles Marshall

M. John Bungitak
General Manager
Environment Protection Authority (EPA)
PO Box 1322
Majuro
Marshall Islands
Téléphone : (692) 625 3035
Fax : (692) 625 5202
Courriel : eparmi@ntamar.com

Mme Doreen de Brum Jurelang
Under Secretary for Asia/Pacific Affairs
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 1349
Majuro
Marshall Islands
Téléphone : (692) 625 3181
Fax : (692) 625 4979
Courriel : mofat@ntamar.com

Mme Deborah Barker
Biodiversity Conservation Officer
Environmental Protection Authority (EPA)
PO Box 1322
Majuro
Marshall Islands
Téléphone : (692) 625 3035 / 5203
Fax : (692) 625 5202
Courriel : rmiepa@ntamar.com

Nauru

Son Excellence Mme Camilla Solomon
Nauru High Commissioner
Nauru High Commission
7th Floor: Ratu Sukuna House
MacArthur Street
Suva
Fiji
Téléphone : (679) 313 556/312 032
Fax : (679) 302 861

Nouvelle-Zélande

Son Excellence Mme Penny Ridings
High Commissioner
New Zealand High Commission
Beach Road
Apia
Téléphone : (685) 21 711
Fax : (685) 20 086
Courriel : penelope.ridings@mfat.govt.nz

M. Keneti Faulalo
Programme Manager – Pacific Regional and
Multilateral Environment
Ministry of Foreign Affairs and Trade (MFAT)
Private Mail Bag 18901
Wellington
New Zealand
Téléphone : (644) 494 8500
Fax : (644) 472 9596
Courriel : Keneti.Faulalo@mfat.govt.nz

M. John Mills
Senior Policy Officer, Pacific Division
Ministry of Foreign Affairs and Trade (MFAT)
Private Mail Bag 18901
Wellington
New Zealand
Téléphone : (644) 494 8500
Fax : (644) 472 9596
Courriel : John.Mills@mfat.govt.nz

M. Mike Walsh
Senior Policy Officer
Ministry of Foreign Affairs and Trade (MFAT)
Private Mail Bag 18901
Wellington
New Zealand
Téléphone : (644) 494 8500
Fax : (644) 472 9596
Courriel : Mike.Walsh@mfat.govt.nz

M. Craig Hawke
Deputy High Commissioner
New Zealand High Commission
Beach Road
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 21 711
Fax : (685) 20 086
Courriel : Craig.Hawke@mfat.govt.nz

Niue

M. Crossley Tatui
Deputy Secretary-External Affairs
Premier's Department
PO Box 40
Alofi, Niue Islands
Téléphone : (683) 4200
Fax : (683) 4151/4232
Courriel : external@mail.gov.nu

Mme Tagaloa Cooper
Executive Officer/Division Head
Environment Division
Department of Community Affairs
P O Box 77
Alofi, Niue Islands
Téléphone : (683) 4019/4021
Fax : (683) 4391
Courriel : environment.ca@mail.gov.nu

Palau

M. Theo Isamu
Chief, Division of Marine
Ministry of Resources and Development
PO Box 117
Koror
Republic of Palau
Téléphone : (680) 488 3125/5722
Fax : (680) 488 1475
Courriel : theodM.palauet.com

Papua New Guinea

M. John Genolagani
First Assistant Director/Head of Delegation
Conservation Division
Office of Environment and Conservation
PO Box 6601
Boroko
Papua New Guinea
Téléphone : (675) 325 0195
Fax : (675) 325 0182
Courriel : pngccap@datec.com.pg

M. Gunther Joku
First Assistant Director
Environment Division
Office of Environment and Conservation
PO Box 6601
Boroko
Papua New Guinea
Téléphone : (675) 325 0194
Courriel : pngccap@datec.com.pg

M. Godfried Angi
Project coordinator – International Treaties
and Convention
Office of the Director
Office of Environment and Conservation
PO Box 6601
Boroko
Papua New Guinea
Téléphone : (675) 325 0180/4499
Fax : (675) 325 0182
Courriel : pngccap@datec.com.pg

Samoa

M. F. Vitolio Lui
Deputy Secretary/Head of Delegation
Ministry of Foreign Affairs
PO Box L1859
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 63 333
Fax : (685) 21 504

M. Faumuina Pati Liu
Assistant Director (Environment)
Department of Lands, Surveys and Environment
Private Bag
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 22 481
Fax : (685) 23 176

M. Terry Toomata
Assistant Secretary (Policy)
Ministry of Foreign Affairs
PO Box L 1859
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 63 333
Fax : (685) 21 504
Courriel : terry@mfa.gov.ws

M. Toni Mulipola
Principal Fisheries Officer
Department of Agriculture, Forests, Fisheries and
Meteorology
PO Box 1879
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 20 369
Fax : (685) 24 292

M. Leo Bartley
Marine Supervisor
Ministry of Transport
PO Box 1607
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 23 700
Fax : (685) 25 419

M. Taulealeausumai Laavasa Malua
Chief Environment Officer (Planning and Policy)
Department of Lands, Surveys and Environment
Private Bag
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 22 481
Fax : (685) 23 176
Courriel : envdlse@lesamoa.net

Mme Perina J. Sila
Senior Foreign Affairs Officer
Ministry of Foreign Affairs
PO Box L1859
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 63 333
Fax : (685) 21 504
Courriel : perina@mfa.gov.ws

M. Seiuli Vainuupo Jungblut
Chief Environment Officer (Resource Conservation)
Department of Lands, Surveys and Environment
Private Bag
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 22 481
Fax : (685) 23 176
Courriel : conserve@lesamoa.net

M. Toni Tipamaa
Chief Environment Officer (Parks and Reserves)
Department of Lands, Surveys and Environment
Private Bag
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 22 481
Fax : (685) 23 176
Courriel : nationalparks@lesamoa.net

M. Savali Time
Senior Fisheries Officer
Department of Agriculture, Forests, Fisheries and
Meteorology
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 20 369
Fax : (685) 24 292

Illes Salomon

M. Moses Biliki
Director
Environment and Conservation Division
Ministry of Forests, Environment and Conservation
PO Box G24
Honiara
Solomon Islands
Téléphone : (677) 24 325
Fax : (677) 22 824
Courriel : mosesb@solomon.com.sb

Tokelau

M. Falani Aukuso
Director
Office of Council of Faipule
Atafu
Tokelau
Téléphone : (690) 2128/(685) 20 822
Fax : (690) 2108/(685) 21 761
Courriel : falani.aukuso@clear.net.nz

Mme Miti Ngau-Chun
Liaison Officer
Office of Council of Faipule (Focal Point)
c/- Tokelau Apia Liaison Office
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 20 822
Fax : (685) 21 761
Courriel : mitingauchun@lesamoa.net

Tonga

Mme Netatua Prescott
Assistant Director
Department of Environment
PO Box 917
Nuku'alofa
Tonga
Téléphone : (676) 25 050
Fax : (676) 25 051
Courriel : kaliapau@yahoo.com

M. Taniela Faletau
Climate Change Project Officer
Department of Environment
PO Box 917
Nuku'alofa
Tonga
Téléphone : (686) 25 050
Fax : (686) 25 051
Courriel : lmepacs@kalianet.to

Tuvalu

M. Elisala Pita
Permanent Secretary
Ministry of Natural Resources, Energy and
Environment
Private Mail Bag
Funafuti
Tuvalu
Téléphone : (688) 20 827
Fax : (688) 20 826
Courriel : mnre@tuvalu.tv

États Unis d'Amérique

M. Philip Thompson
International Relations Officer
OES/OA/MLP, Room 5805
US Department of State
Washington DC 20520
United States of America
Téléphone : (1-202) 647 3883
Fax : (1-202) 647 9099
Courriel : ThompsonPA@state.gov

Wallis-et-Futuna

M. Paino Vanai
Chef du Service de l'environnement
Service Territorial de l'environnement
BP 294, Mata-Utu 98600
Wallis et Futuna
Téléphone : (681) 72 03 51
Fax : (681) 72 05 97
Courriel : senv@wallis.co.nc

M. Pasikale Niutoua
Vice Président
Assemblée territoriale
BP. 31, Mata-Utu 98600
Wallis et Futuna
Téléphone : (681) 72 25 04
Fax : (681) 72 05 97
Courriel : senv@wallis.co.nc

M. Seleone Amole
Membre de l'Assemblée territoriale
BP. 31, Mata-Utu 98600
Wallis et Futuna
Téléphone : (681) 72 25 04
Fax : (681) 72 05 97
Courriel : senv@wallis.co.nc

Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP)

Secrétariat du Forum des Iles du Pacifique

M. John Low
Resources Adviser
Forum Secretariat
Private Mail Bag
Suva
Fiji
Téléphone : (679) 312 600/300 019
Fax : (679) 305 573
Courriel : johnl@forummeec.org.fj
infor@forummeec.org.fj

Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC)

M. Alfred T. Simpson
Director
SOPAC Secretariat
Private Mail Bag, GPO
Suva
Fiji
Téléphone : (679) 381 377 ext. 204
Fax : (679) 370 040
Courriel : alf@sopac.org

University of the South Pacific (USP)

M. Kanayathu Chako Koshy
Director
Pacific Centre for Environment and Sustainable
Development
The University of the South Pacific (USP)
PO Box 1168
Suva
Fiji
Téléphone : (679) 212 184
Fax : (679) 309 176
Courriel : koshy.k@usp.ac.fj

Observateurs

Banque asiatique de développement (BAsD)

M. Peter N. King
Manager
Asian Development Bank (ADB)
Metro Manila
Philippines
Téléphone : (632) 632 5974
Fax : (632) 636 2442
Courriel : peking@adb.org

Australian Marine Science and Technology Limited (AMMEAT)

M. Chalapan Kaluwin
Regional Coordinator
South Pacific Sea Level and Climate Monitoring
Monitoring Project-Phase III (AusAID)
Australian Marine Science and Technology Ltd
PO Box 6212
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 24 689/72 725 (mobile)
Fax : (685) 24 689 / 20 231
Courriel : aMmeatek@samoa.ws

Australian Volunteers International

Mme Karen Talan
Australian Volunteers International
71 Argyle Street
Fitzroy
Victoria 3065
Australia
Téléphone : (613) 9279 1788
Fax : (613) 9419 1098
Courriel : ktalan@ozvol.org.au

Food and Agriculture Organization (FAO)

M. Aru Mathias
Forestry Officer
Food and Agriculture Organization (FAO)
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 22 377
Fax : (685) 22 126
Courriel : aru.mathias@fao.org

Greenpeace Pacific

M. Pio Manoa
Pacific Oceans Campaigner
Greenpeace Pacific
Private Mail Bag
Suva
Fiji
Téléphone : (679) 312 861/312 121
Fax : (679) 312 784
Courriel : Pio.Manoa@dialb.greenpeace.org

The Australian National University

M. Padma Narsey Lal
Director
The Australian National University
Graduate Studies in Environmental Management and
Development
National Centre for Development Studies
Asia Pacific School of Economics and Management
Canberra ACT 0200
Australia
Téléphone : (612) 6125 0093
Fax : (612) 6125 8448
Courriel : Padma.lal@anu.edu.au
<http://ncdsnet.anu.edu.au/course/envman.htm>

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)-Apia

M. Serge Ducasse
Resident Representative
United Nations Development Programme (UNDP)
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 23 670
Fax : (685) 23 555
Courriel : serge.ducasse@undp.org

Mme Easter Galuvao
Programme Specialist – Biodiversity
United Nations Development Programme (UNDP)
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 23 670
Fax : (685) 23 555
Courriel : easter.galuvao@undp.org

United Nations Secretariat

M. Espen Ronneberg
Inter-regional Advisor for Small Island
Developing States
Division for Sustainable Development
United Nations Department of Economic
and Social Affairs
One United Nations Plaza, DC1-0824
New York, NY 10017
United State of America
Téléphone : (1-212) 963 2043
Fax : (1-212) 963 1270
Courriel : ronneberg@un.org

UNEP Regional Office for Asia and the South Pacific

M. JaMmehed Kazi
Economic Affairs Officer
UNEP Regional Office for Asia and the Pacific
10th Floor, UN Building
Rajadamnern Nok Avenue
Bangkok 10200
Thailand
Téléphone : (662) 288 1471
Fax : (662) 280 3829
Courriel : kazi.unescap@un.org

**World Meteorological Organization (WMO) –
Subregional Office for the South-West Pacific**

M. Henry Taiki
Programme Officer
World Meteorological Organization (WMO)-
Subregional Office for the South-West Pacific
PO Box 3044
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 25 706
Fax : (685) 25 706
Courriel : wmo.srop@sprep.org.ws

Denmark

M. René Karottki
Special Advisor to the Ministry of Foreign Affairs
World Summit on Sustainable Development
Johan Mantziusvej 21
DK 3460 Birkerød
Denmark
Téléphone : (+45) 4582 8848
Fax : (+45) 4582 89 48
Mobile: (+45) 2424 1969
Courriel : rene@susdev.dk

**Infrastructure Asset Management Project – World
Bank/Government of Samoa**

M. Bismarck Crawley
Project Component Manager
IAMP – World Bank/Government of Samoa
Department of Lands, Surveys and Environment
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 26 528
Fax : (685) 23 176
Courriel : vonbis@ipasifika.net

Department of Public Works - American Samoa

M. Petelo Ioane
GIS/GPS Advisor
Survey and Land Information Division
Department of Public Works
Pago Pago
American Samoa 96799
Téléphone : (684) 633 4086
Fax : (684) 633 5850
Courriel : pat@samoatelco.com

Secrétariat du PROE

PO Box 240
Apia
Samoa
Téléphone : (685) 21 929
Fax : (685) 20 231
Courriel : sprep@sprep.org.ws
<http://www.sprep.org.ws>

M. Tamari'i Tutangata
Directeur

Mme Neva Wendt
Chef de division, Éducation écologique, information
et renforcement des moyens

M. Gerald Miles
Chef de division - Gestion et planification
environnementales

M. Iosefatu Reti
Responsable de projet, Programme de conservation de
la biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS)

M. Andrew Wright
Responsable de projet, eaux internationales

M. Bruce Graham
Coordonnateur gestion des déchets/prévention de la pollution

Mme Pisaina Leilua-Lei Sam
Attachée de direction

M. Samuelu Sesega
Coordinateur des stratégies d'action (conservation de la nature)

M. Andrea Volentras
Conseiller juridique

M. Jacques Mougeot
Chargé de projet - Droit environnemental

M. Hervé Dropsy
Responsable des technologies de l'information

M. Kim Nitschke
Coordinateur du Programme de mesure du rayonnement atmosphérique

Mme Mary Power
Chargée de projet - gestion des zones côtières

M. Matthew McIntyre
Chargé de projet - évaluation environnementale et rapports

M. Job Opu
Chargé de projet – espèces marines

Mme Seema Deo
Chargée de l'éducation et de la sensibilisation

Mme Michelle Lam
Spécialiste des relations avec les communautés -
Projet Eaux internationales

M. Natasha Stacey
Spécialiste en matière de participation et d'évaluation communautaires - Projet Eaux internationales

M. Sefanaia Nawadra
Conseiller - pollution marine

Mme Elizabeth Dovey
Chargée de projet - Conservation de l'avifaune/
espèces envahissantes

Mme Selesitina Pule'aga
Executive Officer, SPBCP

M. Tuioti Sakaria Taituave
Chargé de projet - substances menaçant la couche d'ozone

Mme Satui Bentin
Directrice - Centre de documentation et d'information

M. Fatu Tauafiafi
Chargé de l'information et des publications

M. Chris Peteru
Chargé de la rédaction et des publications

M. Daniel Devoe
Comptable

Mme Matilda Tapusoa
Chargée de projet – Technologies de l'information

Mme Kate Brown
Coordinatrice de la conférence pour la conservation de la nature

Mme Ellie Austin
Analyste de politiques (AYA)

Mme Elizabeth Siebert
Économiste spécialiste des ressources naturelles (AYA)

M. James Atherton
Expert-conseil - Gestion et planification de l'environnement

M. Shiro Amano
Expert-conseil bénévole (JICA)

Mme Joanna Axford
Volontaires en détachement - PCBPS

Mme Caroline Vieux
Détachée auprès du PROE

Mme Malama Masina-Hadley
Agent administratif

Mme Alisa Nickel
Secrétaire de direction

Mme Apiseta Eti
Secrétaire de direction (directeur adjoint)

Mme Theresia Porea
Agent administratif

Mme Saunoa Mata'u
Chargée des conférences et des voyages

Mme Lupe Silulu
Responsable - Service du courrier et des archives

Mme Quandovita Reid-Tuala
Secrétaire par intérim - Éducation écologique,
information et renforcement des moyens

Mme Nifo Onosemo
Secrétaire - Division Gestion et planification de
l'environnement

Mme Fono Valasi
Assistante de division - Changements climatiques

Mme Rosanna Galuvao
Assistante de division - Eaux internationales

M. Faamanu Fonoti
Commis/chauffeur

M. Montini Smith
Chauffeur/messager

Language Professionals Limited

15 Day Street
Newton, Auckland
New Zealand
Téléphone : (649) 379 2040
Fax : (649) 379 2041
Courriel : Patrick@langpro.co.nz
<http://www.langpro.co.nz>

Interprètes : M. Patrick Delhaye
Mme Emy Watt
Mme Valérie Hassan

Traducteurs : Mme Dominique Toulet
M. Olivier Richard
M. Pierre Pellerin

Responsable technique : M. Alan Doyle

Annexe II

Allocution d'ouverture de Tagaloa Tuala Sale Tagaloa, ministre des Affaires foncières et de l'Environnement du Samoa

Révèrend Otele Perelini
Monsieur le Président,
Monsieur le directeur du PROE
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole ce soir à l'occasion de cette douzième Conférence annuelle du PROE et de souhaiter la bienvenue à Apia à tous les délégués et observateurs venus de l'étranger.

Puisque cette conférence est la première à se tenir à Apia depuis la construction du nouveau siège de l'Organisation, je tiens à vous féliciter d'avoir su mener à bien ce projet. L'inauguration de ces nouveaux locaux revêt une importance particulière pour les membres du PROE, dans la mesure où elle a marqué l'aboutissement de l'engagement collectif des pays océaniques à répondre à l'appel international lancé en faveur de la protection de l'environnement et à utiliser durablement les ressources limitées dont dispose la région. Pour concrétiser nos ambitions, nous avons besoin d'une maison qui soit symbole de permanence et nous permette de coordonner et d'engager nos activités.

Près de dix ans se sont écoulés depuis la conférence historique de Rio sur l'environnement. Le PROE était alors une toute jeune organisation intergouvernementale, mais il a très vite grandi, s'employant à répondre aux nouveaux défis environnementaux auxquels la région était alors confrontée, tout en appuyant la participation des pays insulaires membres à de nombreuses négociations internationales.

À cette époque, les questions écologiques comme les changements climatiques, la gestion des déchets et la diversité biologique, pour n'en citer que quelques-unes, étaient encore relativement nouvelles pour nombre de pays insulaires océaniques. Les efforts que nous avons déployés sur la scène internationale aux côtés d'autres États insulaires membres des Nations Unies, d'abord dans le domaine des changements climatiques, ont conduit à la création, sous l'égide des Nations Unies, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS). Cette dernière a depuis apporté une contribution essentielle à la définition et à la prise en compte des enjeux qui présentent une importance majeure pour les petits États insulaires. Il va sans dire que l'adoption du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable

des petits États insulaires en développement et la mise en place du bureau des Nations Unies pour les petits États insulaires en développement découlent directement des efforts considérables déployés par les membres de l'AOSIS, avec le précieux concours du Secrétariat du PROE.

L'année prochaine, la communauté internationale va dresser un premier bilan des progrès réalisés depuis la conférence de Rio et notre région se prépare déjà en prévision du prochain Sommet sur le développement durable. La semaine dernière, les représentants de vos pays se sont réunis ici même à Apia pour préparer le rapport régional qui sera présenté au Sommet. Vous serez d'ailleurs saisis dans les jours à venir des conclusions des consultations de la semaine dernière.

Puisque les Nations Unies s'appêtent à passer en revue les progrès accomplis au plan mondial en matière de développement durable depuis la conférence de Rio, la région devrait elle aussi mettre à profit cette étape cruciale pour faire le point du travail effectué ces dix dernières années, évaluer les résultats obtenus, cerner les carences à combler et dresser la liste de ses priorités futures.

Avons-nous fait assez, au-delà de nos priorités nationales respectives, pour favoriser la mise en œuvre des recommandations de la conférence de Rio et du Plan d'action de la Barbade ? Telle est la question que je souhaite vous soumettre aujourd'hui. Un simple tour d'horizon de la situation régionale suffit pour constater que bon nombre de problèmes subsistent et se sont même aggravés dans de nombreux petits pays insulaires du Pacifique. L'érosion du littoral, la dégradation des sols, l'accroissement des déchets urbains, pour ne mentionner que quelques exemples, sont la preuve tangible de l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir.

Si notre participation aux réunions internationales est essentielle, elle doit néanmoins s'accompagner de mesures concrètes dans nos pays respectifs. De fait, l'efficacité de nos interventions sera à la mesure de ce que nous aurons réalisé aux plans national et local, pas des déclarations que nous aurons faites au sein d'instances internationales. Nous n'ignorons rien des problèmes environnementaux de la région et il n'y a donc pas lieu d'attendre qu'un autre plan d'action mondial vienne nous rappeler nos obligations. Pour faire en sorte que le public reste résolument à l'écoute des considérations écologiques, il nous faut agir

concrètement, en partenariat avec les organisations non gouvernementales prêtes à nous venir en aide.

La protection de l'environnement présente le même intérêt pour tous les pays de la planète, qui sont tous dépendants des ressources naturelles. Pour les pays du Pacifique, dont les ressources terrestres et marines sont loin d'être abondantes, les enjeux sont considérables. Confrontés à l'accroissement démographique et à la montée du chômage, nos pays n'ont d'autre choix que de s'adapter aux réalités du monde moderne, en particulier dans un contexte économique marqué par une mondialisation et une concurrence grandissantes, dans lequel seuls les plus forts pourront survivre.

Au cours des prochains jours, vous allez débattre de problèmes complexes qui exigent une réflexion approfondie et des solutions adaptées, évaluer les performances du Secrétariat durant l'année écoulée et examiner des questions institutionnelles importantes qui touchent au budget de l'Organisation et à la révision de la structure administrative du Secrétariat et exigent de votre part des recommandations et des directives précises. Ces questions ont une incidence majeure sur le recrutement, les performances et le maintien en poste des agents du Secrétariat, sur l'exécution des programmes qui relèvent du nouveau Plan d'action du PROE et sur d'autres aspects auxquels vous devrez accorder une attention prioritaire au cours des journées à venir.

Le sommet du Forum des Îles du Pacifique tenu récemment à Nauru a mis en exergue certains des problèmes avec lesquels la région est aux prises depuis de longues années ; je pense en particulier aux changements climatiques et au transport des déchets radioactifs dans le Pacifique. Nous nous félicitons à cet égard des résolutions adoptées à l'issue de la sixième Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques, tenue à Bonn. La contribution que nous avons apportée au débat et les compromis auxquels nous sommes parvenus avec des États animés des mêmes intentions ont été essentiels à l'avancement du processus qui a abouti à l'adoption du protocole de Kyoto et je me réjouis à l'idée que vous participerez encore de manière active à la prochaine conférence, prévue en novembre. Plusieurs de nos membres doivent encore ratifier le Protocole de Kyoto et je les appelle instamment à le faire sans tarder pour marquer leur engagement résolu en faveur des mesures d'adaptation

aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets néfastes sur les pays insulaires.

On observe depuis toujours parmi nos membres une tendance naturelle à attendre beaucoup du Secrétariat. Pourtant, il y a une limite à ce que le Secrétariat d'une organisation comme la nôtre peut matériellement faire pour répondre aux besoins de ses membres.

Je crois inutile de rappeler à ce stade combien il importe de renforcer nos capacités pour appuyer les actions engagées et servir les objectifs que nous nous sommes fixés. Le renforcement des capacités et la formation contribueraient à réduire dans des proportions considérables notre dépendance à l'égard du Secrétariat, et nous permettrait notamment de reprendre avec nos propres moyens la conduite de programmes d'importance vitale dont le financement a été interrompu ou est sur le point de s'achever. Je suis heureux de constater, à la lecture du rapport du directeur, que le renforcement des capacités demeure l'une des priorités du PROE. En témoignent d'ailleurs les mesures engagées récemment au siège du PROE en vue de la mise en place d'un nouveau centre de formation et d'éducation à l'environnement financé par le Japon et d'un centre d'information et de documentation financé par l'Union européenne.

Je tiens à remercier en votre nom le gouvernement japonais et l'Union européenne de l'aide qu'ils nous ont apportée aux fins de ces deux grands projets.

Compte tenu des contraintes budgétaires de nos pays, des difficultés liées au financement des activités du PROE et des modestes contributions des pays membres au budget de l'Organisation, le PROE, et en particulier son Secrétariat, doit impérativement prendre des mesures rigoureuses pour faire en sorte que les contributions des membres et l'aide que nous avons la chance de recevoir de nos bailleurs soient utilisées à bon escient.

Avant de conclure, je voudrais remercier le directeur et son personnel des dispositions prises en vue de l'organisation de cette conférence. Je vous souhaite le plein succès dans vos délibérations. J'ai maintenant le plaisir de déclarer la douzième Conférence du PROE officiellement ouverte.

Soifua.

Annexe III

Allocution de Tamari'i Tutangata, Directeur du PROE

Révérénd Otele Perelini,
Monsieur Tagaloa Tuala Tagaloa, ministre des Affaires foncières et de l'Environnement du Samoa ;
Ministres et membres du Parlement du Samoa ;
Mesdames et Messieurs les représentants des pays membres du PROE ;
Membres du corps diplomatique ;
Représentants du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) ;
Monsieur Alf Simpson, directeur de la SOPAC, à qui je souhaite tout particulièrement la bienvenue ;
Représentants des organisations partenaires du PROE ;
Responsables des administrations nationales et représentants des milieux d'affaires du Samoa ;
Invités, Mesdames et Messieurs ;

Je suis très heureux de vous accueillir à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la douzième Conférence du PROE.

Je remercie le révérend Otele Perelini des propos très stimulants, empreints de sagesse et de savoir, qu'il a tenus à l'ouverture de nos travaux.

Je tiens par ailleurs à exprimer ma très sincère gratitude à Monsieur le ministre Tagaloa Tuala Tagaloa pour son allocution d'ouverture qui nous a donné matière à réfléchir et je le remercie de partager ce moment important avec ceux d'entre nous qui prendront part à la conférence au cours des quatre prochains jours. Les participants à l'atelier de la semaine dernière, qui a marqué une première étape dans la préparation de la contribution de la région au Sommet mondial 2002 sur le développement durable, se rappelleront que Monsieur le ministre nous a également honorés de sa présence lors de l'ouverture officielle de l'atelier.

Cette année, le PROE va s'atteler à la mise en œuvre du Plan d'action 2001-2004 pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique que vous, pays membres, avez approuvé lors de la onzième conférence du PROE, tenue à Guam l'année dernière. Vous n'aurez sans doute pas oublié que le texte du Plan d'action dispose notamment que :

"Le Plan d'action est conçu pour être mis en œuvre par les gouvernements et administrations membres du PROE ainsi que par les multiples organisations et

personnes qui œuvrent en faveur de la protection de l'environnement et des ressources naturelles du Pacifique. Au nombre des principaux intervenants figurent les organismes de protection environnementale, de planification et de développement de l'ensemble des pays et territoires, les organismes de gestion des ressources naturelles, les communautés locales et les propriétaires des ressources, les organisations régionales et internationales, les organismes bilatéraux et multilatéraux, les organisations non gouvernementales locales et notamment les organisations confessionnelles, les groupements de femmes et de jeunes et autres partenaires intéressés."

En conséquence, nous avons préparé à votre intention un projet de programme de travail et de budget pour la période 2002-2004 qui est conforme non seulement à l'esprit, mais aussi à la lettre de l'extrait du Plan d'action dont je viens de vous donner lecture. Vous constaterez d'ailleurs que le projet de programme de travail répond point par point aux sections correspondantes du Plan d'action. Au cours de la semaine, nous vous communiquerons des informations plus précises sur les mesures que nous proposons pour donner suite aux dispositions du Plan d'action et du Projet de Plan directeur, dont vous serez également saisis.

La question de la structure administrative du Secrétariat, dont vous serez amenés à débattre dans le cadre de l'examen du Plan directeur, revêt incontestablement une importance majeure et doit faire l'objet d'une décision réfléchie et pondérée, motivée avant toute chose par votre vision collective de la forme qu'il conviendra de donner au Secrétariat du PROE dans les prochaines années. J'espère que les discussions informelles d'aujourd'hui vous aideront à arrêter une décision qui servira vos intérêts respectifs et permettra au Secrétariat d'œuvrer plus efficacement en faveur du développement régional durable auquel vous aspirez tous.

Le Secrétariat attend de vous des directives claires quant à ce qu'il doit faire pour aider les pays membres et les communautés océaniques à mettre en œuvre le Plan d'action. Nous espérons que vous nous indiquerez aussi comment les pays membres et le Secrétariat peuvent travailler ensemble et de manière plus constructive à la réalisation des objectifs visés.

En d'autres termes, aussi importantes que soient les questions que je viens de mentionner, l'essentiel de notre

point de vue est que le programme de travail proposé réponde à vos attentes et reflète comme il se doit votre volonté de nous aider à réunir les moyens indispensables à la concrétisation de ce programme.

Au fil des ans, la liste des organisations qui participent activement à nos efforts s'est considérablement étoffée. Nous sommes très reconnaissants envers nos partenaires de leur appui et continuerons à tout mettre en œuvre pour associer à notre action des organismes toujours plus nombreux, dans le cadre de partenariats constructifs.

Il nous faut cependant reconnaître que nous devons aujourd'hui faire face à une concurrence d'ampleur mondiale pour obtenir les ressources que nous mettons à votre disposition. Pour que nos efforts aboutissent, il est impératif que nos partenaires actuels et potentiels aient l'assurance de vos engagements respectifs en faveur des actions que mène le PROE à l'appui des efforts nationaux.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit, pour en avoir eu de nombreuses preuves ces dernières années, que nos membres prennent de plus en plus conscience aujourd'hui de l'importance de l'environnement et de la protection des ressources naturelles, qui sont la clé du développement durable de nos îles. En témoignent notamment la décision, en début d'année, du gouvernement des Tonga de créer un ministère de l'Environnement, la mise en place récente à Palau d'un bureau de coordination des activités intéressant l'environnement rattaché au bureau du Président ou encore la création aux Îles Cook d'un groupe consultatif

sur l'environnement international relevant directement du service de l'environnement. Dans le même ordre d'idée, on ne peut qu'éprouver de l'admiration pour le président et le gouvernement de Palau qui ont décidé de ne pas accorder de licence d'exploitation aux sociétés qui souhaitent effectuer des sondages pétroliers exploratoires à Palau, lors même que la présence de gisements d'importance commerciale est aujourd'hui établie.

Je pourrais citer bien d'autres exemples, comme celui de notre pays hôte, le Samoa, qui a entrepris d'accroître sensiblement les ressources affectées au renforcement des capacités de la division de l'environnement afin de lui permettre de fournir des services plus spécialisés.

On peut donc envisager avec un optimisme prudent le devenir de l'environnement océanien. Cela étant, force est de reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire aux plans régional et international comme dans nos communautés respectives pour inverser le processus de dégradation de notre environnement commun observé actuellement.

Mes collègues et moi-même serons heureux de travailler à vos côtés au cours des quatre prochains jours. J'espère que nous réussirons ensemble à insuffler un nouvel élan à l'action engagée en faveur du développement durable de nos pays respectifs et de la région et à mieux cibler nos interventions.

Kia manuia. Soifua.

Annexe IV

Ordre du jour

Lundi 10 septembre 2001 (09h00 à 17h00)

Atelier pré-conférence sur l'organigramme

L'objectif de cet atelier pré-Conférence est de donner aux membres l'occasion d'examiner de manière approfondie la question de l'organigramme du PROE, de s'exprimer librement sur le sujet et d'étudier les implications budgétaires des changements proposés. Les participants auront également l'occasion de discuter de l'harmonisation au sein du CORP et de l'étude de classement des postes. Il s'agit d'un atelier « informel » visant à mettre à la disposition des membres toute information supplémentaire susceptible de leur être utile pour mieux traiter les *points de l'ordre du jour 7.2 : Organigramme et 7.3 Harmonisation au sein du CORP et étude de classement des postes pendant la réunion des représentants officiels.*

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture officielle 18h00 – 18h30

Réception officielle 18h30 – 20h30, hôtel Kitano Tusitala

Mardi 11 – vendredi 14 septembre 2001

Point 2 : Nomination du président et du vice-président

Point 3 : Approbation de l'ordre du jour et des procédures de travail

Point 4 : Questions issues de la onzième Conférence du PROE

Point 5 : Présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 2000 et exposé du directeur sur les progrès réalisés depuis la onzième Conférence du PROE

Point 6 : Révision des performances

6.1 Rapport technique sur la mise en œuvre du Plan d'action

6.1.1 Rapport de fin de programme du PCBPS

6.1.2 Prix de la meilleure zone de conservation décerné par le PCBPS pour 2000 et 2001

6.2 Rapports financiers

6.2.1 Rapport sur les contributions des membres

6.2.2 Flux de trésorerie et fonctions de base

6.2.3 Comptes annuels vérifiés et audit des performances pour l'exercice 2000

Point 7 : Plan directeur et organigramme

7.1 Harmonisation des conditions au sein du CORP et évaluation des postes

7.2 Organigramme

7.3 Plan directeur

Point 8 : Programme de travail et budget

8.1 Projet de programme de travail et de budget pour 2002

8.2 Programme de travail et budget prévisionnels pour 2003 et 2004

8.3 Questions relatives au programme à soumettre aux Membres

8.3.1 Conservation de la nature

- 8.3.1.1 Stratégie régionale de conservation de l'avifaune – orientations pour l'avenir
- 8.3.1.2 Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN)
- 8.3.1.3 7ème Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées
- 8.3.1.4 Programme régional de conservation des tortues marines
- 8.3.1.5 Proposition de création d'un Sanctuaire de baleines océanien

8.3.2 Prévention de la pollution

8.3.3 Changements climatiques et variabilité climatique

- 8.3.3.1 Programme d'assistance aux îles du Pacifique en matière de changements climatiques (PICCAP) – orientations futures

8.3.4 Développement économique

- 8.3.4.1 Programme relatif à l'établissement de rapports nationaux sur l'état de l'environnement – orientations pour l'avenir
- 8.3.4.2 Perspectives de l'environnement mondial 3 – orientations futures

8.3.5 Processus

- 8.3.5.1 Conventions de Waigani et d'Apia
- 8.3.5.2 Mise en valeur des ressources humaines dans les ministères de l'environnement

8.4 Questions financières à soumettre aux Membres

8.4.1 Approbation du programme de travail et de budget 2002

Point 9 : Questions d'ordre institutionnel

- 9.1 Rapport sur le centre du PROE (Centre d'information et de documentation et Centre pour l'éducation et la formation à l'environnement)
- 9.2 Règlement financier
- 9.3 Règlement du personnel
- 9.4 Procédure de nomination du directeur
- 9.5 Classification de micro-État insulaire

Point 10 : Politique et coordination régionales

- 10.1 Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP)
- 10.2 Eaux internationales – rapport d'activité
- 10.3 Projet Mercure UNEPnet : amélioration de la diffusion des informations environnementales auprès des Membres du PROE grâce aux télécommunications par satellite – présentation et examen du concept
- 10.4 Rio +10

Point 11 : Points proposés par les Membres

Point 12 : Déclarations des observateurs

Point 13 : Questions diverses

Point 14 : Date et lieu de la treizième Conférence du PROE

Point 15 : Date et lieu de la Conférence ministérielle

Point 16 : Adoption du rapport

Point 17 : Clôture

Annexe V

Lettre de condoléances adressée au gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique



PO Box 240, APIA, Samoa.

Tel.: (685) 21 929, Fax : (685) 20 231

E-mail: sprep@sprep.org.ws Website: <http://www.sprep.org.ws/>

Please use sprep@samoanet.net if you encounter any problems with sprep@sprep.org.ws

SPM 8/2

Au bons soins de Mme Frankie R. Calhoun
Chargée d'affaires
Ambassade des États-Unis d'Amérique à Apia

À l'attention de M. Colin Powell
Secrétaire d'État
Gouvernement des États-Unis d'Amérique
WASHINGTON DC

Monsieur le Secrétaire d'État,

C'est avec stupeur et consternation que les participants à la douzième Conférence du programme régional océanien pour l'environnement (PROE) ont appris la nouvelle de l'attentat terroriste perpétré à l'encontre des États-Unis d'Amérique.

Les participants présentent leurs très sincères condoléances au gouvernement et au peuple des États-Unis, pays membre du PROE qui participe à la présente conférence.

Tous les participants s'associent par la pensée et la prière à la douleur du peuple américain et des familles de tous ceux qui ont perdu la vie dans ces circonstances particulièrement brutales.

Les participants prient le président de la douzième Conférence du PROE de transmettre ce message au gouvernement et au peuple américains.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'expression de nos sentiments respectueux.

Patrick Mackenzie
Président de la douzième conférence du PROE

Membres du PROE, représentants du Conseil régional des organisations du Pacifique (CORP) et CORP assistant à la douzième Conférence du PROE :

Samoa américaines	Nouvelle-Zélande
Australie	Niue
Îles Cook	Palau
États fédérés de Micronésie	Samoa
Fidji	Îles Salomon
France	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Polynésie Française	Tokelau
Guam	Tonga
Kiribati	Tuvalu
Îles Marshall	États Unis d'Amérique
Nauru	Wallis et Futuna

Agences du CORP

Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (FORSEC)
Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC)
Université du Pacifique Sud

Observateurs

Banque asiatique de développement
Australian Marine Science and Technology Limited (AMSAT)
Australian Volunteers International (AVI)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique
Greenpeace Pacific
The Australian National University (ANU)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Secrétariat des Nations Unies, Secrétariat pour les questions économiques et sociales
Bureau du PNUD pour la région Asie/Pacifique- Bangkok
Bureau sous-régional de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour le Pacifique Sud-Ouest
Conseiller spécial, Sommet mondial sur le développement durable, Danemark

Annexe VI

PLAN DE TRAVAIL 2001 - PRINCIPALES RÉALISATIONS ET CONTRAINTES

PROE



**PLAN DE TRAVAIL
2001**

**PRINCIPALES
RÉALISATIONS
ET CONTRAINTES**

GSR 3 - Changements et variabilité climatiques

- Soutien du PICCAP pour les équipes nationales et les capacités nationales
- Cadre d'intervention régional - approche programmatique proposée
- Informations diffusées
- Participation aux négociations renforcée
- Protocole de Montréal soutenu

GSR 1 - Conservation de la nature

- Espèces et écosystèmes - surveillance renforcée
- Nouveaux crédits obtenus
- Soutien technique et financier des pays
- Formation dispensée dans plusieurs domaines
- Ateliers régionaux - sanctuaire de grands cétacés, biosécurité et Plans d'action nationaux pour la biosécurité prioritaires
- Soutien des Membres lors des conférences internationales sur la CDB

GSR 4 - Développement économique (durable)

- Nouveau programme - Promotion du commerce et du tourisme "verts"
- Évaluation environnementale renforcée
- Surveillance continue et rapports liés aux besoins nationaux et aux retombées escomptées du Plan d'action
- Coordination FEM et CDD

GSR 2 - Prévention de la pollution

- Mise en œuvre du PACPOL
- Gestion des déchets dangereux
- Soutien des Conventions relatives aux produits chimiques
- Promotion de la Convention de Waigani
- Sensibilisation aux déchets solides et gestion
- Sources telluriques de pollution marine

Processus 1 - Politiques, planification et renforcement des capacités institutionnelles

- Élaboration de politiques et planification
- Assistance juridique (législations nationales)
- Assistance juridique (conventions internationales)

Processus 2 - Valorisation des ressources humaines

- Besoins en formation identifiés
- Détachement d'agents nationaux au PROE
- Assistance technique (bénévoles)
- Composante environnement intégrée dans les programmes d'éducation
- Sensibilisation des communautés accrue
- Assistance aux pays insulaires océaniques - Plan des petites subventions

Fonctions de secrétariat et services administratifs

- Système d'évaluation des performances élaboré
- Audit des performances réalisé
- Projets de construction lancés
- Système financier mis à jour

Processus 3 - Communication et information

- Centre de documentation et de diffusion des informations rationalisé
- Soutien aux technologies de l'information renforcé
- Initiative pour la gestion des données organisationnelles
- Capacité en relations publiques renforcée (formation des médias à l'environnement)

Contraintes

- Manque d'une approche programmatique
- Manque de continuité entre projets
- Carence de financement dans certains domaines
- Effectifs insuffisants dans certains domaines
- Budget de base limité
- Charge de travail des correspondants nationaux et participation d'autres ministères et intervenants

Annexe VII

Structure de rémunération et de classification

Structure de rémunération et de classification approuvée											
Personnel de direction et cadres (employés contractuels spécialisés du PROE)											
Traitement de base annuel (en DTS/an) – octobre 1999											
Classe	Minimum	Maximum	Minimum	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Maximum
M	1 050	1 310	39 493	41 692	44 431	46 901	49 370	51 839	54 308	56 778	59 239
L	840	1 049	33 851	35 969	38 036	40 204	42 321	44 439	46 556	48 674	50 777
K	630	839	29 971	31 293	32 615	33 936	35 258	36 579	37 901	39 223	40 552
J	470	629	25 977	27 125	28 272	29 420	30 567	31 715	32 863	34 010	35 143
I	350	469	20 309	21 327	22 345	23 363	24 381	25 399	26 417	27 436	28 442
H	260	349	10 668	11 398	12 128	12 858	13 588	14 318	15 048	15 779	16 510
Personnel para-professionnel/technique/de soutien (employés contractuels locaux du PROE)											
Traitement de base en talas du Samoa (SAT) (à baser sur les conditions du marché local)											
Classe	Minimum	Maximum	Minimum	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Maximum
F3	240	259	23 400	25 000	26 600	28 200	29 800	31 400	33 000	34 600	36 200
F2	220	239	18 400	19 675	20 950	22 225	23 500	24 775	26 050	27 325	28 600
F1	200	219	12 800	13 700	14 600	15 500	16 400	17 300	18 200	19 100	20 000
D/E	110	199	8 200	8 775	9 350	9 925	10 500	11 075	11 650	12 225	12 800
B/C	60	109	5 200	5 575	5 950	6 325	6 700	7 075	7 450	7 825	8 200
B	60	79									
A	40	59									

Annexe VIII

Groupe de travail du CORP sur la révision de la rémunération : décisions de la 12 CP

Employés contractuels spécialisés

	Avantages et principes du CORP	Conditions PROE actuelles	Conditions harmonisées recommandées par le CORP	Décisions de la 12 CP
1	Traitement 1.1 Traitement (et méthode d'ajustement). Traitement de base fondé sur la valeur médiane des salaires de la fonction publique australienne	Exprimé en DTS et payé en talas samoans. Ajusté tous les six mois en fonction de la variation moyenne du DTS par rapport au WST au cours des six mois précédents	Exprimé en DTS et payé dans la monnaie locale ou dans la devise convenue au taux de change moyen du DTS dans la période précédente	Ajouter une classe H pour y inclure le grade de chargé de projet adjoint (voir Structure de rémunération et de classification). Classes de H à M. Exprimé en DTS et payé dans la monnaie locale ou dans la devise convenue au taux de change moyen du DTS dans la période précédente
	1.2 Traitement à la date d'entrée en fonctions Assurer une certaine souplesse pour le recrutement du candidat préféré	À l'intérieur de la classe, à l'échelon jugé approprié par le directeur	Au niveau de départ ou à un niveau supérieur ou inférieur de la grille de rémunération, à la discrétion de la direction	Au niveau de départ ou à un niveau supérieur ou inférieur de la grille de rémunération, à la discrétion de la direction
	1.3 Traitement lors du renouvellement de contrat	Pas d'augmentation automatique. Dépend du mérite, de l'exécution du travail et du financement	Augmentations annuelles uniquement en fonction des résultats obtenus	Augmentations annuelles uniquement.
	1.4 Ajustement des traitements. Fondé sur les résultats obtenus chaque année	Périodique, en coordination avec les autres organisations du CORP et fondé sur : - l'efficacité du recrutement - l'analyse des pratiques suivies sur le marché à partir duquel le secrétariat recrute	Augmentations annuelles selon les résultats obtenus et ajustements internes chaque année sur la base d'une comparaison avec le marché approprié	Augmentations annuelles selon les résultats obtenus et ajustements internes chaque année sur la base d'une comparaison avec le marché approprié
	1.5 Indemnité différentielle de vie chère (COLDA). Suva est le poste de référence pour le COLDA	Le calcul de cette indemnité est basé sur l'écart entre le coût de la vie à Suva et celui à Apia. Annuel uniquement si les variations par rapport à l'indice sont supérieures ou inférieures de 5%	Ajustement fondé sur l'écart entre le coût de la vie à Suva et le lieu d'affectation (logement exclu) établi par le Cabinet ECA (<i>Employment Conditions Abroad</i>)	Ajustement fondé sur l'écart entre le coût de la vie à Suva et le lieu d'affectation (logement exclu) établi par le Cabinet ECA (<i>Employment Conditions Abroad</i>)
	1.6 Augmentations annuelles	Pas automatiques. La révision du niveau de traitement chaque année à la date anniversaire du contrat est laissée à la discrétion du directeur	Contrats prévoyant des augmentations en fonction des résultats obtenus	Contrats prévoyant des augmentations en fonction des résultats obtenus
	1.7 Évaluation des postes par un cabinet d'étude extérieur. Assurer la compétitivité des salaires sur le marché	Prévoit de la faire	Évaluation triennale d'un échantillon de postes, par rapport à ceux du marché, par un cabinet d'étude extérieur Tous les 3 ans, évaluation des postes par un cabinet d'étude extérieur par comparaison avec le marché.	Évaluation triennale d'un échantillon de postes, par rapport à ceux du marché, par un cabinet d'étude extérieur Tous les 3 ans, évaluation des postes par un cabinet d'étude extérieur par comparaison avec le marché

	Avantages et principes du CORP	Conditions PROE actuelles	Conditions harmonisées recommandées par le CORP	Décisions de la 12 CP
2	Retraite Régime minimum légal du pays hôte	7% du traitement de base payés à titre d'indemnité ou versés à une caisse de pension désignée. Pour les citoyens et résidents samoans, cette somme est versée à la Caisse nationale de retraite (NPF)	5 à 8% mais pas inférieur au minimum légal imposé dans le pays hôte. A revoir après confirmation du taux appliqué dans le service public australien	5 à 8% mais pas inférieur au minimum légal imposé dans le pays hôte (Samoa). A revoir après confirmation du taux appliqué dans le service public australien
3	Logement Veiller à ce que le personnel sous contrat dispose d'un logement décent correspondant à sa situation	Logement subventionné à hauteur de 18% du traitement de base. Examen annuel et ajustement en fonction de la variation relative du rapport entre Suva et Apia de l'indice des loyers	Loyer subventionné à hauteur de 75% pour le logement meublé du personnel expatrié et ajustement annuel en fonction des loyers pratiqués sur le marché local	Loyer subventionné à hauteur de 75% pour le logement meublé du personnel expatrié et ajustement annuel en fonction des loyers pratiqués sur le marché local
4	Indemnité pour conjoint à charge Pas obligatoire mais il est à noter que, pour diverses raisons, il n'est pas facile pour les conjoints d'obtenir un permis de travail dans les pays d'affectation	Non	Non	Ne s'applique pas, pas de changement requis
5	Congés annuels	5 semaines par an (25 jours ouvrables)	5 semaines par an (25 jours) mais pas moins que le minimum légal. Maximum admis de congés cumulés : deux fois le nombre de jours de congés annuels	5 semaines par an (25 jours) mais pas moins que le minimum légal. Maximum admis de congés cumulés : deux fois le nombre de jours de congés annuels
6	Congé de maladie 6.1 Congé de maladie à plein traitement. Maximum de jours de congé de maladie accumulés	36 jours par an (dont 6 jours sans certificat) 108 jours	30 jours par an (dont 6 jours sans certificat) 90 jours	30 jours par an (dont 6 jours sans certificat) 90 jours
7	Congés divers Indemnités normales	<ul style="list-style-type: none"> Congé pour raisons familiales graves : 5 jours par cas, maximum de 10 jours par an (parents proches uniquement) Congé de maternité : 60 jours après un an de service Congé spécial ou sans solde : à la discrétion du directeur 	<ul style="list-style-type: none"> Congé pour raisons familiales : 6 jours par an, y compris congé de paternité et congé pour raisons graves (proches parents uniquement) Congé de maternité : 60 jours après un an de service Congé spécial ou sans solde : à la discrétion de l'organisation membre du CORP 	<ul style="list-style-type: none"> Congé pour raisons familiales : 6 jours par an, y compris congé de paternité et congé pour raisons familiales graves (proches parents uniquement) Congé de maternité : 60 jours après un an de service Congé spécial ou sans solde : à la discrétion de la direction de l'organisation membre du CORP
8	Heures de travail Minimum légal	Lundi-vendredi : 8h-12h et 13h-16h35	37 heures minimum. Horaires laissés à la discrétion de la direction	Lundi-vendredi : 8h-12h et 13h-16h35 comme c'est le cas de deux ministères du Samoa. Horaires laissés à la discrétion de la direction

	Avantages et principes du CORP	Conditions PROE actuelles	Conditions harmonisées recommandées par le CORP	Décisions de la 12 CP
9	Santé Pratique courante des organisations internationales	Prise en charge, dans une limite raisonnable, des frais médicaux, dentaires, optiques et pharmaceutiques encourus par le membre du personnel, son conjoint et ses enfants à charge. Couverture (Medivac) en cas de traitement urgent à l'étranger (soumis à certaines conditions)	A la discrétion de la direction, selon les régimes et à concurrence de montants raisonnables. Les régimes d'assurance maladie doivent couvrir les conjoints et les membres de la famille à charge	A la discrétion de la direction, selon les régimes et à concurrence de montants raisonnables. Les régimes d'assurance maladie doivent couvrir les conjoints et les membres de la famille à charge
10	Assurance-vie Normale sous certaines conditions mais moins avantageuse que dans la fonction publique ou le secteur privé	Assurance-vie temporaire équivalente à deux fois le traitement de base du membre du personnel	Assurance-vie temporaire ne devant pas être inférieure à deux fois le traitement de base du membre du personnel ni excéder trois fois ce traitement	Assurance-vie temporaire ne devant pas être inférieure à deux fois le traitement de base du membre du personnel ni excéder trois fois ce traitement
11	Frais de voyage depuis le lieu de recrutement jusqu'au lieu d'affectation et, en fin de contrat, jusqu'au lieu de recrutement	Transport du fonctionnaire, du conjoint et des personnes à charge en classe économique (classe affaires pour le Directeur) entre le lieu de recrutement et Apia par l'itinéraire le plus économique	Paiement des frais de voyage du fonctionnaire, de son conjoint et des personnes à charge qui l'accompagnent entre le domicile agréé et le lieu d'affectation, par l'itinéraire le plus économique	Paiement des frais de voyage du fonctionnaire, de son conjoint et des personnes à charge qui l'accompagnent entre le domicile agréé et le lieu d'affectation, par l'itinéraire le plus économique
12	Logement à l'arrivée et lors du rapatriement Subvention pour aider le personnel expatrié à trouver un logement approprié à l'arrivée et lors du rapatriement	Hébergement à l'hôtel pendant cinq jours ouvrés uniquement à l'arrivée et lors du rapatriement. Indemnité de logement non applicable à cette période	Hébergement à l'hôtel pendant six jours ouvrés ou à la discrétion de la direction, mais au maximum pendant douze jours à l'arrivée, et pendant au maximum six jours lors du rapatriement. Non paiement d'une subvention pour le logement	Hébergement à l'hôtel pendant six jours ouvrés ou à la discrétion de la direction, mais au maximum pendant douze jours à l'arrivée, et pendant au maximum six jours lors du rapatriement. Non paiement d'une subvention pour le logement
13	Subvention d'établissement Indemnité d'installation contribuant au paiement des frais de raccordement aux services publics et les autres frais nécessairement encourus lors de l'installation sur le lieu d'affectation	Pour le personnel recruté hors de l'agglomération urbaine d'Apia (Samoa) 2.060 WST	1 100 DTS pour tous les membres du personnel contractuel recrutés en dehors du lieu d'affectation	1 100 DTS pour tous les membres du personnel contractuel recrutés en dehors du lieu d'affectation
14	Frais de déménagement Payer les frais de déménagement, du lieu de recrutement et du lieu d'affectation, des effets personnels du fonctionnaire et des personnes qui sont à sa charge	Dans une limite raisonnable, frais de déménagement (frais d'emballage, prime d'assurance, frais d'expédition et de déballage) à partir du lieu de recrutement et au terme du contrat : 6 m ³ pour le fonctionnaire, 2 m ³ pour le conjoint à charge et 1 m ³ par enfant à charge	Dans une limite raisonnable, frais de déménagement (frais d'emballage, prime d'assurance, frais d'expédition et de déballage) à partir du lieu de recrutement et au terme du contrat : Normalement : 6 m ³ pour le fonctionnaire, 2 m ³ pour le conjoint à charge et 1 m ³ par enfant à charge	Dans une limite raisonnable, frais de déménagement (frais d'emballage, prime d'assurance, frais d'expédition et de déballage) à partir du lieu de recrutement et au terme du contrat. Normalement, 6 m ³ pour le fonctionnaire, 2 m ³ pour le conjoint à charge et 1 m ³ par enfant à charge

	Avantages et principes du CORP	Conditions PROE actuelles	Conditions harmonisées recommandées par le CORP	Décisions de la 12 CP
15	Indemnité de réinstallation (ou gratification si spécifié) Aider le personnel contractuel expatrié à se réinstaller à son lieu de domicile d'origine	Équivalente à deux semaines du traitement applicable au moment du rapatriement.	Équivalente à deux semaines du traitement applicable au moment du rapatriement	Équivalente à deux semaines du traitement applicable au moment du rapatriement
16	Voyage pour congé dans les foyers Encourager le personnel à rester en relation avec son lieu de domicile d'origine. Avantage commun aux expatriés	Frais de voyage aller-retour par avion, en classe économique, entre Apia et le lieu de domicile habituel, par l'itinéraire le plus économique, pour le fonctionnaire, son conjoint et les personnes à sa charge	Frais de voyage aller-retour par avion, en classe économique, entre le lieu d'affectation et le lieu de domicile d'origine pour le fonctionnaire, son conjoint à charge et les personnes à sa charge, tous les 18 mois en cas de contrat de plus de deux ans. À la discrétion de la direction	Frais de voyage aller-retour par avion, en classe économique, entre le lieu d'affectation et le lieu de domicile d'origine pour le fonctionnaire, son conjoint à charge et les personnes à sa charge, tous les 18 mois en cas de contrat de plus de deux ans. À la discrétion de la direction
17	Indemnité pour frais d'étude Permettre au personnel contractuel de faire suivre à ses enfants un enseignement de niveau international (personnel expatrié) et de niveau national (personnel local)	À concurrence de 10 788 WST par enfant et au maximum 32 364 WST par famille pour les frais de scolarité effectifs, remboursables sur présentation de justificatifs. Uniquement pour le personnel expatrié	Frais de scolarité et d'internat uniquement. Frais remboursables sur présentation de justificatifs. Examen tous les trois ans pour couvrir 100% des frais (F4-7) des enfants d'expatriés scolarisés à l'École internationale et frais de scolarité dans les établissements locaux pour les enfants du personnel local	Frais de scolarité et d'internat uniquement. Frais remboursables sur présentation de justificatifs. Examen tous les trois ans pour couvrir 100% des frais (F4-7) des enfants d'expatriés scolarisés à l'École internationale et frais de scolarité dans les établissements locaux pour les enfants du personnel local
18	Visite d'enfants pendant les vacances Aider les parents dont les enfants sont à l'étranger à entretenir des relations avec eux	Frais de voyage aller-retour par avion, en classe économique pour permettre au fonctionnaire ou à son conjoint de rendre visite à l'enfant scolarisé à l'étranger ou à cet enfant de se rendre à Apia. Uniquement pour le personnel expatrié	Un voyage aller-retour par an pour permettre au fonctionnaire ou à son conjoint de rendre visite à l'enfant scolarisé à l'étranger ou à cet enfant de se rendre sur le lieu d'affectation (expatriés uniquement). S'ajoute au congé dans les foyers	Un voyage aller-retour par an pour permettre au fonctionnaire ou à son conjoint de rendre visite à l'enfant scolarisé à l'étranger ou à cet enfant de se rendre sur le lieu d'affectation (expatriés uniquement). S'ajoute au congé dans les foyers
19	Indemnité pour enfant à charge	Non	Non (sauf si la loi l'exige)	Ne s'applique pas, pas de changement requis
20	Situation fiscale Reconnaissance de la qualité d'organisation internationale	Exonération pour tous les résidents ou citoyens autres que samoans	L'exonération fiscale devrait s'appliquer à tout le personnel	Cette question doit être examinée par le Secrétariat et le gouvernement hôte
21	Indemnité d'affectation Compenser le préjudice subi par le personnel contractuel qui a dû quitter un milieu de travail sûr pour un lieu d'affectation où les conditions de vie et de travail sont pénibles	5% du traitement	Seulement à Honiara. Voir le texte du rapport d'harmonisation du CORP concernant les conditions spéciales consenties dans la situation actuelle à Honiara	Seulement à Honiara. Voir le texte du rapport d'harmonisation du CORP concernant les conditions spéciales consenties dans la situation actuelle à Honiara

	Avantages et principes du CORP	Conditions PROE actuelles	Conditions harmonisées recommandées par le CORP	Décisions de la 12 CP
22	Durée du contrat	Trois ans, renouvelable ; maximum six ans. Après six ans, le poste doit obligatoirement être remis au concours. Le titulaire est autorisé à reposter son poste et, si le directeur décide de le prolonger dans ses fonctions, il le peut sous réserve de présenter un rapport à la conférence suivante du PROE	Trois ans, renouvelable au vu de l'évaluation annuelle du travail du titulaire ; poste mis au concours après six ans. Possibilité de prolongation du contrat après six ans	Trois ans, renouvelable au vu de l'évaluation annuelle du travail du titulaire ; poste mis au concours après six ans. Possibilité de prolongation du contrat après six ans
23	Indemnité de vie chère : (COLA)	Non	Non	Ne s'applique pas, pas de changement requis
24	Mise à disposition d'un véhicule	Non	Non	Ne s'applique pas, pas de changement requis
25	Indemnité pour frais de toilette	Non	Non	Ne s'applique pas, pas de changement requis
26	Indemnisation d'un accident du travail	Couverture locale uniquement	Conditions locales en vigueur	Conditions locales en vigueur
27	Classe (voyages)	Classe économique	Classe économique	Classe économique
28	Résiliation du contrat	Un mois de préavis	Un mois de préavis au minimum	Un mois de préavis au minimum

Personnel contractuel local ("agents de soutien" des autres organismes membres du CORP)

	Avantages et principes du CORP	Conditions PROE actuelles	Conditions harmonisées recommandées par le CORP	Décisions de la 12 CP
1	Fondement des traitements (monnaie locale) Le fixer en fonction de 75% des traitements les plus élevés du marché local	Classes 1 à 5 rémunérées en monnaie samoane. Pas d'augmentations annuelles mais prime d'encouragement de 5% du salaire annuel au maximum si excellents états de service. Contrats à durée déterminée renouvelables sous réserve des crédits et des prestations	Augmentations annuelles si états de service satisfaisants. Emplois sous contrats renouvelables	Combiner les classes B, C, D et E du CORP. Scinder la classe F en trois : F1, F2 et F3. Les classes A et B ne concernent pas le personnel du PROE. Structure de classification utilisée : de B/C à F3
2	Indemnité pour enfant à charge	Non	Non (sauf si la loi l'exige)	Augmentations annuelles si états de service satisfaisants. Emplois sous contrats renouvelables
3	Retraite Régime minimum légal du pays hôte	7% du traitement annuel versés à la Caisse nationale de retraite du Samoa	5 à 8% mais pas inférieur au minimum légal imposé dans le pays hôte	Ne s'applique pas, pas de changement requis 5 à 8% mais pas inférieur au minimum légal imposé dans le pays hôte (Samoa)
4	Logement Conforme au marché locatif du pays	Non	Non (sauf si obligation légale)	Ne s'applique pas, pas de changement requis
5	Congés annuels Conditions appliquées sur le marché	15 jours ouvrables par an. Pas de report de congés sans approbation du directeur. Report de congés maximum : 50 jours	Minimum légal dans le pays	Minimum légal dans le pays (15 jours ouvrables par an. Pas de report de congés sans approbation du directeur. Report de congés maximum : 50 jours)
6	Congé de maladie 6.1 Congé de maladie à plein traitement : Conditions normales dans le secteur public 6.2 Cumul maximum de congés de maladie à plein traitement Conditions normales dans le secteur public	36 jours ouvrables par an. 108 jours	Pas moins que le minimum légal dans le pays Conditions locales	Comme pour les cadres. 30 jours par an (dont 6 jours sans certificat) 90 jours comme les cadres
7	Autres congés (par exemple congé d'ancienneté, congé pour raisons familiales graves), selon règlement Conditions normales dans le secteur public	Pas de congé d'ancienneté Congé pour raisons familiales graves : 5 jours par cas, maximum de 10 jours par an (parents proches uniquement) Congé de maternité : 60 jours après un an de service. Congé spécial ou sans solde : à la discrétion du directeur	<ul style="list-style-type: none"> Congé pour raisons familiales : 6 jours par an, y compris congé de paternité et congé pour raisons familiales graves (proches parents uniquement) Congé de maternité : 60 jours après un an de service Congé spécial ou sans solde : à la discrétion de la direction de l'organisation membre du CORP 	<ul style="list-style-type: none"> Congé pour raisons familiales : 6 jours par an, y compris congé de paternité et congé pour raisons familiales graves (proches parents uniquement) Congé de maternité : 60 jours après un an de service Congé spécial ou sans solde : à la discrétion du directeur

	Avantages et principes du CORP	Conditions PROE actuelles	Conditions harmonisées recommandées par le CORP	Décisions de la 12 CP
8	Heures de travail Conditions normales dans le secteur public	Heures de travail normales : 08h00 à 12h00 et 13h00 à 16h35 du lundi au vendredi. Les horaires du chauffeur/coursier, du jardinier, du factotum et du préposé au thé/agent de nettoyage et du gardien sont variables articles 17 (c) et (d) du règlement du personnel	Conditions locales Horaires laissés à la discrétion de la direction	Pas de changement de la politique actuelle. Heures de travail normales : 08h00 à 12h00 et 13h00 à 16h35 du lundi au vendredi. Les horaires du chauffeur/coursier, du jardinier, du factotum etc... sont fixés par la direction en conformité avec le règlement du personnel
9	Santé Mêmes conditions que pour le personnel contractuel	Prise en charge, dans une limite raisonnable, des frais médicaux, dentaires, optiques et pharmaceutiques encourus par le membre du personnel, son conjoint et ses enfants à charge. Couverture (Medivac) en cas de traitement urgent à l'étranger (soumis à certaines conditions)	À la discrétion de la direction, selon les régimes et à concurrence de montants raisonnables. Les régimes d'assurance maladie doivent couvrir les conjoints et les enfants à charge	À la discrétion de la direction, selon les régimes et à concurrence de montants raisonnables. Les régimes d'assurance maladie doivent couvrir les conjoints et les enfants à charge
10	Assurance-vie Mêmes conditions que pour le personnel contractuel	Assurance-vie temporaire équivalente à deux fois le traitement de base du membre du personnel	Assurance-vie temporaire ne devant pas être inférieure à deux fois le traitement de base du membre du personnel ni excéder trois fois ce traitement	Assurance-vie temporaire ne devant pas être inférieure à deux fois le traitement de base du membre du personnel ni excéder trois fois ce traitement
11	Autres avantages	Aucun droit d'utilisation des véhicules du PROE Pas d'avances sur salaire	À la discrétion de la direction dans la mesure où ils n'engagent aucun frais	À la discrétion de la direction dans la mesure où ils n'engagent aucun frais

ANNEXE IX

Déclarations des observateurs

Programme de la Banque asiatique de développement (BAsD) pour l'environnement dans le Pacifique (Peter N. King)

Pour la première fois dans l'histoire de la BAsD, un spécialiste de l'environnement, Peter King, a été nommé directeur d'un programme opérationnel régional relevant du bureau de la Banque pour les opérations dans le Pacifique. En conséquence, nous nous trouvons aujourd'hui face à une occasion historique d'intégrer les questions environnementales au cadre d'ensemble du programme de développement de la Banque en faveur de la région du Pacifique.

En outre, depuis 1999, la BAsD, en vertu du dispositif élargi du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), compte parmi les organismes habilités à exécuter les projets du FEM. La Banque a donc directement accès aux ressources du FEM et peut de surcroît faire valoir les 150 millions de dollars qu'elle investit chaque année dans des projets de développement pour obtenir du FEM des financements importants sous forme de subventions qui pourront être consacrées à des problèmes environnementaux de dimension mondiale.

La BAsD peut aussi utiliser une partie des 12 à 15 millions de dollars dont elle dispose aux fins d'activités d'assistance technique dans le Pacifique pour financer des études sur l'environnement et des projets de renforcement des capacités. Elle peut par ailleurs mobiliser des fonds

supplémentaires par le biais de circuits de financement bilatéraux (Canada et Pays-Bas, par exemple), du Fonds japonais pour la réduction de la pauvreté et du Fonds japonais pour les technologies de l'information et de la communication, en vue de projets axés sur l'environnement. Ses agents et consultants peuvent aussi fournir un soutien technique à l'appui des programmes nationaux ou régionaux intéressant l'environnement.

Des partenariats sont actuellement mis en place avec des ONG clés comme le Nature Conservancy, le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Union mondiale pour la nature (UICN), Conservation International et d'autres.

Par ailleurs, les pays insulaires océaniques membres sont encouragés à examiner la possibilité de détacher auprès de la BAsD des agents nationaux qui pourront ainsi suivre une formation technique en cours d'emploi.

Les pays membres du PROE sont invités à faire part de leurs observations sur la nouvelle politique environnementale de la BAsD (qui a fait l'objet d'un document diffusé auprès des participants à la Conférence et peut être consultée sur le site Web de la Banque) et sur la stratégie régionale pour l'environnement dans le Pacifique que la Banque envisage de mettre en œuvre.

Australian Marine Science and Technology (AMSAT) (Chalapan Kaluwin)

Le représentant du bureau régional de l'AMSAT pour le Pacifique, basé au Samoa, présente aux participants la Phase III du Programme océanique de surveillance de l'élévation du niveau de la mer et du climat. Ce programme, d'une durée de cinq ans (2001-2005), couvre 14 pays membres du Forum des Îles du Pacifique. Il est entièrement financé par le gouvernement australien (AusAID) à hauteur de 9,5 millions de dollars australiens.

Le programme a pour objet d'enregistrer dans le long terme des données précises sur le niveau de la mer dans le Pacifique Sud afin de permettre aux pays associés au projet et à la communauté scientifique internationale de mieux gérer les impacts possibles de l'élévation du niveau de la mer et d'y apporter une réponse adaptée.

Le Programme a pour principaux objectifs de : assurer l'entretien des infrastructures mises en place dans la région au prix d'investissements considérables ; accroître

la participation de la région au Programme afin d'en pérenniser les acquis ; renforcer les capacités institutionnelles par la formation et le transfert de technologies ; et améliorer l'échange d'informations et de données.

Les difficultés liées au Programme tiennent principalement aux aspects suivants : mesure de l'élévation du niveau de la mer en valeurs absolues ; évolution dans le long terme du niveau de la mer, des changements climatiques et de la variabilité du climat ; et prise en compte des facteurs scientifiques à la formulation des politiques.

Le programme s'articule autour des cinq composantes suivantes :

- Composante 1 : Réseau de stations de mesure du niveau de la mer (SEAFRAME)
- Composante 2 : Nivellement direct et réseau géodésique

- Composante 3 : Bases de données sur l'élévation du niveau de la mer
- Composante 4 : Informations
- Composante 5 : Gestion

Sont associés à cette opération : le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées ; le Programme régional océanique de l'environnement ; le Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO) ;

Australian National University (Padma Lal)

À mesure que les pays adhèrent au principe du développement durable, ils prennent conscience de la nécessité de former une nouvelle génération de spécialistes qui soient à même de définir, d'analyser et de formuler des stratégies, des politiques et des activités de gestion plus efficaces. Dans le passé, la plupart des responsables de la gestion des ressources, des analystes et experts des politiques de développement justifiaient soit d'une formation scientifique, soit d'une formation en sciences sociales et se spécialisaient le plus souvent dans une seule discipline (écologie, chimie, géographie, sociologie, économie ou droit). En conséquence, leurs analyses, leurs stratégies de gestion et leurs recommandations étaient généralement fonction des références conceptuelles propres à leurs disciplines respectives.

Aujourd'hui, on s'accorde à reconnaître que cette approche trop réductrice ne convient pas et que les stratégies de gestion fondées sur une démarche conceptuelle unique ne peuvent conduire au développement durable. Nous avons également pris conscience du fait que les pays ne peuvent aborder séparément la préservation des ressources et le développement et doivent au contraire considérer comme un tout la préservation des ressources et les objectifs de développement. Pour répondre à ces exigences, analystes et gestionnaires vont devoir s'attaquer à de multiples problèmes qui touchent notamment aux aspects suivants : prise en compte des considérations écologiques dans les politiques de développement économique ; prise en compte des besoins/intérêts liés à la génération de revenus dans les projets visant la protection de l'environnement ; compréhension et maîtrise des enjeux de portée internationale (Convention sur la diversité biologique, Organisation mondiale du commerce, par exemple) et de leurs incidences sur les politiques nationales, l'environnement, les exportations/importations et les moyens de subsistance des populations ; formulation de stratégies et politiques de gestion adaptées, fondées sur une analyse interdisciplinaire intégrée.

l'Australian Surveying and Land Information Group (AUSLIG) et la National Tidal Facility Australia (NTFA).

La Phase III du programme a déjà commencé dans les 14 pays bénéficiaires. Elle va contribuer : à une meilleure compréhension de l'élévation du niveau de la mer et des changements climatiques ; au transfert de technologies et au renforcement des capacités ; à l'adoption de mesures d'adaptation et d'atténuation et à la formulation de stratégies appropriées.

Pour y parvenir, ils devront s'appuyer sur : des compétences et des outils nouveaux, issus de différentes disciplines ; des techniques interdisciplinaires de résolution des problèmes ; des méthodes et des techniques adaptées d'analyse et de collecte des données biophysiques, économiques et sociales ; et des aptitudes à la prise de décision intégrée.

Soucieux de répondre à ces besoins, le département d'études universitaires de troisième cycle en gestion de l'environnement et en développement du Centre national d'études sur le développement de l'Australian National University a mis en place un programme interdisciplinaire intégré du troisième cycle axé sur la formation à la gestion de l'environnement et au développement et destiné aux analystes, aux responsables de la gestion de l'environnement et aux conseillers des pouvoirs publics et des ONG. Les étudiants peuvent obtenir un diplôme universitaire de troisième cycle, une maîtrise ou un doctorat. Ils doivent suivre une série de modules, dont certains sont obligatoires et d'autres optionnels, et prendre part à des projets de recherche de leur choix, sous la conduite d'un directeur de recherche. Les modules d'enseignement obligatoires portent entre autres sur l'écologie, les sociétés humaines et les systèmes sociaux, l'économie appliquée à l'environnement, la gouvernance et la politique publique en matière d'environnement, l'évaluation intégrée de l'environnement et les rapports entre environnement et développement. Tous les étudiants doivent par ailleurs suivre un module obligatoire d'acquisition d'aptitudes méthodologiques et rédactionnelles (lecture et analyse critiques, recherche, rédaction d'articles et d'essais, utilisation de ressources bibliographiques). Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec : the Director, Graduate Studies in Environmental Management and Development, Dr Padma Lal.

Secrétariat des Nations Unies (Espen Ronneberg)

Le bureau des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies se félicite de pouvoir assister à cette conférence. Le PROE est pour nous un partenaire important de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et la région du Pacifique est connue pour son action en faveur du développement durable. Je suis heureux de pouvoir vous faire part, en mon nom propre, des quelques observations suivantes.

Notre bureau participe activement à la collecte et à la diffusion d'informations sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous avons entrepris d'élargir la portée de nos interventions pour organiser des ateliers sur le renforcement des capacités et aider les pays à élaborer des projets. Nous nous sommes par ailleurs engagés avec vigueur dans la préparation du Sommet mondial sur le développement durable, afin que les problèmes des petits États insulaires en développement reçoivent toute l'attention qu'ils méritent et soient dûment pris en compte dans les rapports qu'adoptera le Sommet.

Nous participons, aux côtés du président de l'AOSIS, à la planification de trois réunions qui auront lieu dans les prochains mois. Une réunion préparatoire interrégionale regroupant des experts et de représentants nationaux se tiendra en janvier 2002 en prévision du Sommet mondial. Une réunion d'experts du commerce et de responsables de l'environnement est prévue en décembre 2001. Enfin, une réunion sur l'adaptation aux changements climatiques, dont la date définitive n'a pas encore été arrêtée, est en cours de préparation.

Permettez-moi à présent de dire quelques mots sur le réseau des petits États insulaires en développement (SIDSNet). Il s'agit d'un réseau d'informations sur Internet, système que beaucoup d'entre vous doivent connaître, qui regroupe des parties prenantes au processus de développement durable des petits États insulaires en développement et à la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade. Nous hébergeons actuellement des forums de discussion, diffusons des informations sur les pays, proposons un accès aux sites Web des petits États insulaires en développement et publions des articles sur les succès obtenus dans certains d'entre eux en matière de développement durable. Nous avons reçu l'aval de toutes les régions qui comptent des petits États insulaires en développement, de l'AOSIS et de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le SIDSNet entre à présent dans une nouvelle phase, avec l'approbation par le Directeur général et Président du FEM d'un projet de moyenne envergure en faveur du réseau. Ce projet, qui se déroulera sur trois ans, nous permettra d'améliorer nos services, de nous doter d'un matériel informatique plus performant et d'affecter du personnel dans les régions qui comptent des petits États insulaires en développement. Nous allons commencer avec le Pacifique et les Caraïbes et les négociations relatives à nos interventions dans l'Océan indien sont en cours. Le PROE

et le Centre pour l'environnement et le développement de l'University of the West Indies, basé à la Jamaïque, ont été sélectionnés pour assurer la mise en œuvre du projet dans ces deux régions. L'établissement des contrats et des protocoles d'accord commencera très bientôt.

Je voudrais maintenant revenir sur les grandes lignes de ce projet. Nous allons étoffer les ressources de notre bibliothèque en ligne, qui proposera désormais des documents sur le développement durable des petits États insulaires en développement et d'autres que ces derniers nous ont communiqués. Les recherches pourront s'effectuer par thème, région ou pays et d'autres fonctions seront également proposées. La bibliothèque du PROE sera à cet égard un maillon important du réseau.

Nous diffuserons aussi par le biais du réseau des informations sur les pratiques optimales et les succès qu'ont obtenus certains pays, l'objectif étant de montrer que le développement durable peut être une réalité. Nous pourrions ainsi mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience de certains pays et favoriser l'échange d'informations. Un lien permettra également de consulter notre répertoire d'experts des petits États insulaires en développement.

Grâce à notre implantation régionale, nous pourrions organiser des stages nationaux de formation à l'utilisation du réseau SIDSNet, en liaison avec le PROE. Nous allons aussi nous employer à bâtir de nouveaux partenariats. Nous avons par ailleurs engagé des démarches auprès de la Banque mondiale afin de pouvoir utiliser son portail d'accès aux sites d'informations sur le développement. Ce portail permet notamment de traduire en ligne les documents recherchés, ce qui pourrait présenter un intérêt pour beaucoup d'entre vous. Nous avons pu ainsi nous procurer un grand nombre d'études fort intéressantes en français et en espagnol auxquels nombre de nos petites communautés insulaires n'ont jamais eu accès à ce jour.

Enfin, nous allons mettre en place un forum de discussion et de négociation en ligne à l'intention des pays membres de l'AOSIS. À l'heure actuelle, les experts préparent et examinent par le biais du courrier électronique les documents qui doivent faire l'objet de négociations. Or, cette méthode est très fastidieuse et exige beaucoup de temps. Aussi avons-nous décidé de créer un forum sécurisé qui permettra à nos experts de définir conjointement la position que les petits États insulaires en développement défendront lors de négociations ou de conférences importantes. Cette question mériterait d'ailleurs d'être débattue avec le PROE, qui a précisément pour tâche de venir en aide à la Coalition des États insulaires océaniques dans le cadre des négociations internationales sur les changements climatiques.

(Le texte complet de cette déclaration a été distribué aux participants pendant la Conférence).

Greenpeace Pacific (Pio Manoa)

Pio Manoa, représentant de Greenpeace Pacific, salue les délégués. Il se félicite de pouvoir assister aux délibérations de la Conférence et d'être associé à ses travaux. Il indique qu'en dépit de sa taille modeste, Greenpeace Pacific poursuit des objectifs ambitieux en matière de protection de l'environnement et d'utilisation durable des ressources naturelles.

Le représentant de Greenpeace rappelle que son organisation a pour rôle d'encourager les nations insulaires à œuvrer en faveur de la protection, de la préservation et de l'utilisation durable de l'environnement et des ressources naturelles et qu'elle continuera d'appuyer leurs efforts en ce sens.

Il fait toutefois observer que Greenpeace, en retour, attend des nations insulaires qu'elles inspirent son action. Récemment, les efforts régionaux engagés dans les do-

maines de la préservation de la diversité biologique, des changements climatiques, de la gestion durable des ressources halieutiques, de la création de zones protégées et de la protection des mammifères marins, avec la création de sanctuaires dans les ZEE de certains pays, ont été un exemple pour Greenpeace. Il encourage les délégués à poursuivre avec détermination les objectifs qu'ils se sont fixés, dans l'intérêt des Océaniens de demain, qui jugeront sur leurs actes les responsables qui les auront précédés.

M. Manoa souligne en conclusion que la participation de la société civile aux réunions nationales et internationales doit être encouragée et que Greenpeace continuera d'agir conformément aux orientations que les pays de la région lui indiqueront.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD Apia) (Serge Ducasse)

Puisque je représente ici un des principaux bailleurs du PROE, je sais que je pourrai parler aussi longtemps que je le souhaite... Je me contenterai toutefois, au nom du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de féliciter le Secrétariat du PROE, son directeur et son personnel, du travail particulièrement impressionnant réalisé en prévision de cette douzième Conférence. Les documents d'information préparés à notre intention sont en effet de très grande qualité.

Je tiens également à féliciter tous les délégués, le personnel de soutien, les interprètes et traducteurs de leurs contributions respectives à cette manifestation. Cette douzième édition de la Conférence du PROE s'est révélée bien plus constructive que les précédentes et des décisions d'importance majeure ont été prises, ce qui aidera le Secrétariat à mieux servir les intérêts de ses membres et à protéger plus efficacement les ressources naturelles de la région. Force est de constater cependant que des contradictions demeurent entre d'une part les interventions supplémentaires et l'amélioration des services que les pays membres attendent du PROE et d'autre part les difficultés

liées à l'accroissement des contributions que ce surcroît de travail suppose.

Le partenariat qui s'est instauré entre le PROE et le PNUD s'est renforcé au cours de l'année écoulée. Aujourd'hui, le bureau d'Apia est mieux armé non seulement pour transférer au PROE les fonds versés par le FEM, mais aussi pour lui apporter conseils et soutien face à de nouveaux défis. Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs initiatives et nouveaux projets sont actuellement à l'étude et seront élaborés en coordination étroite avec le PROE et les pays de la région.

Je voudrais enfin confirmer, à l'intention de ceux d'entre vous qui doivent prendre part à l'atelier FEM de dialogue avec les pays prévu la semaine prochaine, qu'en dépit des problèmes de liaisons aériennes dus aux événements tragiques qui se sont produits la semaine dernière aux États-Unis, l'atelier aura lieu comme prévu, à quelques aménagements près, compte tenu des circonstances.

Merci et Soifua.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Permettez-moi tout d'abord, au nom du PNUE, de remercier le PROE et le gouvernement du Samoa de l'excellente organisation de la Conférence et de l'hospitalité qui nous a été témoignée.

Beaucoup d'entre vous savent que le PNUE œuvre en collaboration étroite avec le PROE depuis sa création et voit dans le PROE un partenaire précieux dans le Pacifique Sud. Cette coopération a récemment été renforcée, avec la signature, en mars 2000, à l'occasion de la visite au Samoa de Klaus Toepfer, Directeur exécutif du PNUE, d'un protocole d'accord entre les deux organisations.

Soucieux de mettre à profit la dynamique générée par cette coopération continue, le PNUE a entrepris de mettre en œuvre plusieurs projets dans le Pacifique Sud, en collaboration avec le PROE, les administrations et gouvernements des pays membres et d'autres organismes partenaires. Au nombre de ces activités conjointes figurent notamment le volet océanique du projet GEO-3, le projet ICRAN sur les récifs coralliens, le programme d'évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA) et le projet Mercure du PNUE, pour ne citer que quelques exemples.

Je voudrais toutefois, si vous le permettez, attirer votre attention sur trois domaines d'intervention particuliers du PNUE qui concernent directement les pays insulaires océaniques : i) le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres ; ii) le FEM ; et iii) la gouvernance internationale en matière d'environnement.

Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et la Déclaration de Washington ont été adoptés lors de la conférence intergouvernementale tenue à Washington (DC) en novembre 1995 par 108 pays qui se sont engagés à protéger le milieu côtier et marin. Les membres du PROE souhaitent peut-être noter à cet égard que la *Première réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres* se déroulera à Montréal (Canada) du 26 au 30 novembre 2001. Cette réunion, dont le PNUE assure la coordination, répond aux objectifs suivants :

- mettre en exergue les avantages sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux qui peuvent résulter de la mise en œuvre du Programme d'action mondial ;
- intégrer le Programme d'action mondial aux politiques et programmes de portée nationale, dans le cadre d'ensemble de la coopération régionale et mondiale ; et
- formuler des recommandations réalistes sur le fi-

nancement de la mise en œuvre du Programme d'action.

La diffusion d'un document d'information relatif au Programme d'action mondial et au projet de déclaration préparé en vue de la réunion de Montréal est en cours et les pays du Pacifique devraient maintenant avoir reçu le courrier officiel qui leur a été adressé à ce propos par le bureau du Programme d'action mondial au PNUE. Cette question étant au cœur des priorités environnementales des États et territoires insulaires du Pacifique, j'espère que les gouvernements et administrations concernés examineront favorablement l'invitation qui leur est faite de prendre part à cette réunion et y enverront des délégations de très haut niveau afin de contribuer activement au débat.

Le PNUE est l'un des trois Agents d'exécution des projets du FEM et s'emploie à ce titre à élargir le portefeuille de projets FEM dont il assure l'exécution dans le Pacifique Sud. Nous coordonnons déjà la mise en œuvre de plusieurs activités habilitantes dans les domaines des changements climatiques et de la préservation de la diversité biologique. Toutefois, conscient des domaines d'intervention potentiels relativement nouveaux qui s'ouvrent aujourd'hui, notamment en ce qui concerne les POP, les énergies durables et les transports, la gestion intégrée des écosystèmes et la sécurité biologique, le PNUE souhaite travailler, en collaboration étroite avec les pays membres du PROE intéressés et d'autres partenaires, à l'élaboration de propositions de projets adaptés aux besoins de la région qui s'inscriraient plus particulièrement dans le cadre du dispositif du FEM pour les projets de moyenne envergure et mettraient à profit l'Initiative de renforcement des capacités récemment adoptée par le FEM.

Nombre de pays membres du PROE déplorent la multiplication des conventions mondiales et régionales sur l'environnement et se plaignent de leurs capacités limitées à s'acquiescer des obligations qu'elles leur imposent au plan national.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur le débat relatif à la gouvernance internationale en matière d'environnement, qui intervient à point nommé, et sur le rôle que le PNUE pourrait être amené à jouer pour faciliter l'examen de cette question, laquelle ne manquera pas d'être soulevée lors du prochain Sommet mondial sur le développement durable. Il s'agit d'une question très complexe qui revêt de multiples dimensions et il me serait impossible, compte tenu du peu de temps dont je dispose, de rendre compte de tous les aspects qu'elle recouvre. Je me contenterai donc, durant la discussion qui va suivre, de vous en exposer les grandes lignes.

Dans le Pacifique, comme dans le reste du monde, beaucoup ont le sentiment qu'il faut faire davantage pour har-

moniser les conventions régionales et internationales et tirer parti des synergies qui s'en dégagent. Diverses propositions ont déjà été avancées en ce sens : certains préconisent notamment une approche thématique qui consisterait à placer dans une même catégorie les conventions traitant d'un même thème ; d'autres font valoir que le regroupement des conventions pourrait compromettre la spécificité de chacune d'entre elles et, partant, leur efficacité. Le PNUE ayant été à l'origine de bon nombre des conventions internationales sur l'environnement aujourd'hui en vigueur, le débat intergouvernemental sur la gouvernance internationale de l'environnement porte aussi sur le rôle futur du PNUE, qui devra notamment mobiliser des ressources et s'acquitter du mandat qui lui a été confié, à sa-

voir renforcer l'administration, le respect et l'application des accords internationaux sur l'environnement à la lumière des impératifs de développement durable des nations signataires. À cet égard, j'encourage les gouvernements des pays insulaires océaniques à participer activement à ce débat d'actualité et à exprimer leurs avis par le biais des mécanismes intergouvernementaux en place. Pour de plus amples informations sur cette question, je vous invite à consulter le site Web consacré à la gouvernance internationale en matière d'environnement, qui est hébergé sur le site du PNUE à l'adresse suivante : www.unep.org/ieg

Merci de votre attention.

Université du Pacifique Sud (USP) (Professeur K. Koshy)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le directeur et les agents du PROE de l'excellent travail qu'ils mènent en faveur de l'environnement.

Je serai bref et limiterai mes observations aux programmes de travail du PROE intéressant la protection de la nature, la prévention de la pollution, les changements climatiques, la variabilité du climat et le développement économique ainsi que des activités plus spécifiques comme l'éducation écologique et l'établissement de réseaux.

1. L'USP s'est engagée avec vigueur dans chacun des domaines que je viens de citer. Nous proposons des cours et des programmes d'enseignement sur l'environnement du premier au troisième cycle, dans des disciplines qui relèvent des sciences sociales ou naturelles.

2. Plusieurs de nos départements participent activement aux efforts axés sur l'enseignement et la recherche en matière d'environnement, l'objectif étant de favoriser l'acquisition d'aptitudes à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Les recherches en cours à l'USP portent notamment sur les aspects suivants : élévation du niveau de la mer, hydrologie, sciences de l'atmosphère, énergies renouvelables, écosystèmes côtiers, gestion foncière, affaires maritimes, gestion des ressources océaniques et économie appliquée à l'environnement.

3. Le Programme d'études océanographiques de l'USP mérite une mention particulière : il est installé sur un campus qui dispose d'équipements de tout premier ordre (laboratoires, bibliothèque, logements, centres de formation, programmes d'enseignement et de recherche). Le Programme accueille aussi l'Institut des ressources marines de l'USP, l'Institut international des océans et l'herbier régional océanien.

4. L'USP regroupe par ailleurs plusieurs instituts qui proposent des services spécialisés : à titre d'exemple, l'Institut de sciences appliquées est doté d'un laboratoire com-

mercial d'analyses entièrement équipé qui peut effectuer des échantillonnages, des analyses et des recherches dans le domaine de l'environnement. L'Institut de recherche, de vulgarisation et de formation agricoles (IRETA) conduit des programmes en rapport direct avec l'étude des changements climatiques et de leur impact sur l'agriculture. Enfin, le Programme d'études juridiques compte plusieurs spécialistes du droit de l'environnement.

5. Le programme USP Solutions est un dispositif à caractère commercial axé sur l'élaboration de propositions de projets et la fourniture de services consultatifs dans divers domaines, dont l'environnement.

6. Le Centre des médias de l'USP assure la gestion du système de diffusion en direct par satellite de films vidéo par le biais du réseau USPNet, qui relie l'ensemble des 12 pays membres à l'Université. Le réseau USPNet pourrait d'ailleurs conclure des accords de partenariat avec le PROE dans le cadre du projet Mercure que le PNUE envisage de mettre en œuvre.

7. La division de vulgarisation universitaire propose des services de formation continue et d'enseignement à distance. Elle s'appuie sur un réseau interne de centres régionaux et sur des méthodes pédagogiques souples qui font appel à des supports imprimés, électroniques et audiovisuels. La division diffuse également en direct des films vidéo et des travaux dirigés. La collaboration qui pourrait s'instaurer entre le nouveau centre de formation et d'éducation du PROE et la division de vulgarisation universitaire de l'USP ouvrirait à mon sens des perspectives très prometteuses.

Je voudrais maintenant vous présenter des initiatives plus spécifiques qui présentent un intérêt particulier pour le PROE :

8. Le Programme d'évaluation en matière de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques relève

du PICCAP et a pour objet d'aider les Océaniens à acquérir des compétences suffisantes pour comprendre les retombées des changements climatiques aux plans scientifique et réglementaire et de les former à l'évaluation de l'impact des changements climatiques et à l'adaptation aux conséquences de ces changements climatiques.

9. Le Cours sur la préservation des ressources à l'intention des communautés océaniques a pour objectif de former les communautés océaniques aux pratiques compatibles avec la préservation durable des ressources à l'échelle locale.

10. Le Centre d'études sur le développement étudie les processus complexes qui caractérisent l'évolution sociale, économique, culturelle et politique des sociétés et leurs

retombées sur l'environnement.

11. Le Centre pour l'environnement et le développement durable dans le Pacifique est le plus récent de nos projets : créé en août 2001, il a pour rôle de coordonner l'ensemble des activités de l'USP dans le domaine de l'environnement, de nouer des contacts et des relations de collaboration étroites avec des organismes régionaux et internationaux et d'appuyer le renforcement des capacités scientifiques par le biais d'activités d'éducation, de recherche et de formation.

En conclusion, Monsieur le Président, sachez que l'USP se féliciterait de pouvoir travailler à l'avenir en étroite coopération avec le PROE dans les domaines précités.

Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique (John Low)

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations du Secrétaire général du Forum, Noel Levi.

Monsieur le Président, au nom du Secrétariat général du Forum, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le PROE et son organe directeur de nous avoir invités à prendre part à cette conférence. Les discussions qui ont eu lieu présentent un intérêt particulier pour le Secrétariat général du Forum. Je rappellerai à cet égard que nos organisations entretiennent des relations de travail étroites par le biais du CORP et des mécanismes qui relèvent du CORP, notamment les groupes de travail.

Monsieur le Président, le Secrétariat général du Forum tient aussi à remercier le PROE du soutien qu'il lui a apporté dans des domaines clés. Je pense notamment aux négociations internationales relatives aux changements climatiques, à la Commission des Nations Unies sur le développement durable, à la politique régionale des océans, au groupe de travail sur la stratégie régionale en matière de foresterie et sur les ressources terrestres ou encore au processus Rio + 10, pour ne citer que quelques exemples.

Sans l'appui de votre organisation, nous n'aurions pas été en mesure d'aider nos pays membres à tirer le meilleur parti de ces activités.

Monsieur le Président, j'ai déjà pris la parole à plusieurs reprises au cours de vos travaux et je ne souhaite donc pas m'exprimer davantage. Nous avons du reste diffusé un document d'information sur les conclusions de la réunion des ministres de l'Économie et de celle des ministres du Commerce du Forum, ainsi que le communiqué officiel du Forum sur des questions en rapport avec le mandat du PROE et son programme de travail et de budget.

Enfin, Monsieur le Président, sachez que nous serons heureux de continuer à travailler en collaboration étroite avec le PROE.

En conclusion, je tiens au nom du Secrétariat général du Forum à remercier le gouvernement du Samoa et le PROE de la chaleureuse hospitalité qui nous a été témoignée au cours de la semaine.

Organisation météorologique mondiale (OMM) (Henry Taiki)

C'est pour moi un privilège et un honneur que de m'adresser aux participants à cette douzième Conférence du PROE. Au nom du Secrétariat de l'OMM, je voudrais remercier Tamari'i Tutangata, Directeur du PROE, d'avoir invité notre organisation à participer à cette conférence et vous transmettre les amicales salutations de Godwin O. Patrick Obasi, Secrétaire général de l'OMM.

L'OMM compte 185 membres, dont 179 États et six territoires, parmi lesquels 14 États et territoires océaniques. L'OMM et les services nationaux de météorologie et d'hydrologie ont contribué à faire progresser la météorologie,

l'hydrologie, les sciences de l'environnement et d'autres disciplines scientifiques qui trouvent aujourd'hui de nouvelles applications dans le domaine du développement durable des nations.

Notre organisation assure actuellement la mise en œuvre de plusieurs programmes (Veille météorologique mondiale, climat mondial, hydrologie et ressources en eau, éducation et formation). Le Programme régional de l'OMM recoupe l'ensemble des programmes de l'Organisation et constitue le cadre dans lequel s'inscrit la mise en œuvre des programmes de l'OMM aux plans national, sous-ré-

gional et régional. Le Programme régional a notamment pour objectif à long terme de favoriser et d'appuyer le renforcement des capacités individuelles et collectives des services météorologiques et des pays membres.

L'OMM a ouvert à Apia, en 1999, un bureau sous-régional pour le Pacifique occidental qui dessert les pays du Pacifique membres de l'Organisation et plus particulièrement les pays insulaires océaniques. Je souhaite profiter de cette occasion pour remercier au nom de l'OMM le gouvernement du Samoa et le Secrétariat du PROE d'avoir accueilli le bureau.

Le PROE et l'OMM ont formulé conjointement, avec l'appui de certains pays membres du PROE, un Plan d'action stratégique pour le développement de la météorologie dans la région du Pacifique (2000-2009).

Soyez assurés que l'OMM poursuivra sa collaboration avec le PROE et d'autres organisations régionales dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie appliquée et dans le cadre des activités relatives à l'environnement, afin de servir les intérêts des membres de toutes les organisations de la région.

En outre, l'OMM, en coopération avec le PROE et d'autres organisations régionales, continuera d'appuyer le renforcement des capacités des Services nationaux de météorologie et d'hydrologie afin que ces derniers puissent contribuer pleinement au développement durable de leurs pays respectifs et de la région du Pacifique dans son ensemble.

Merci de votre attention.